

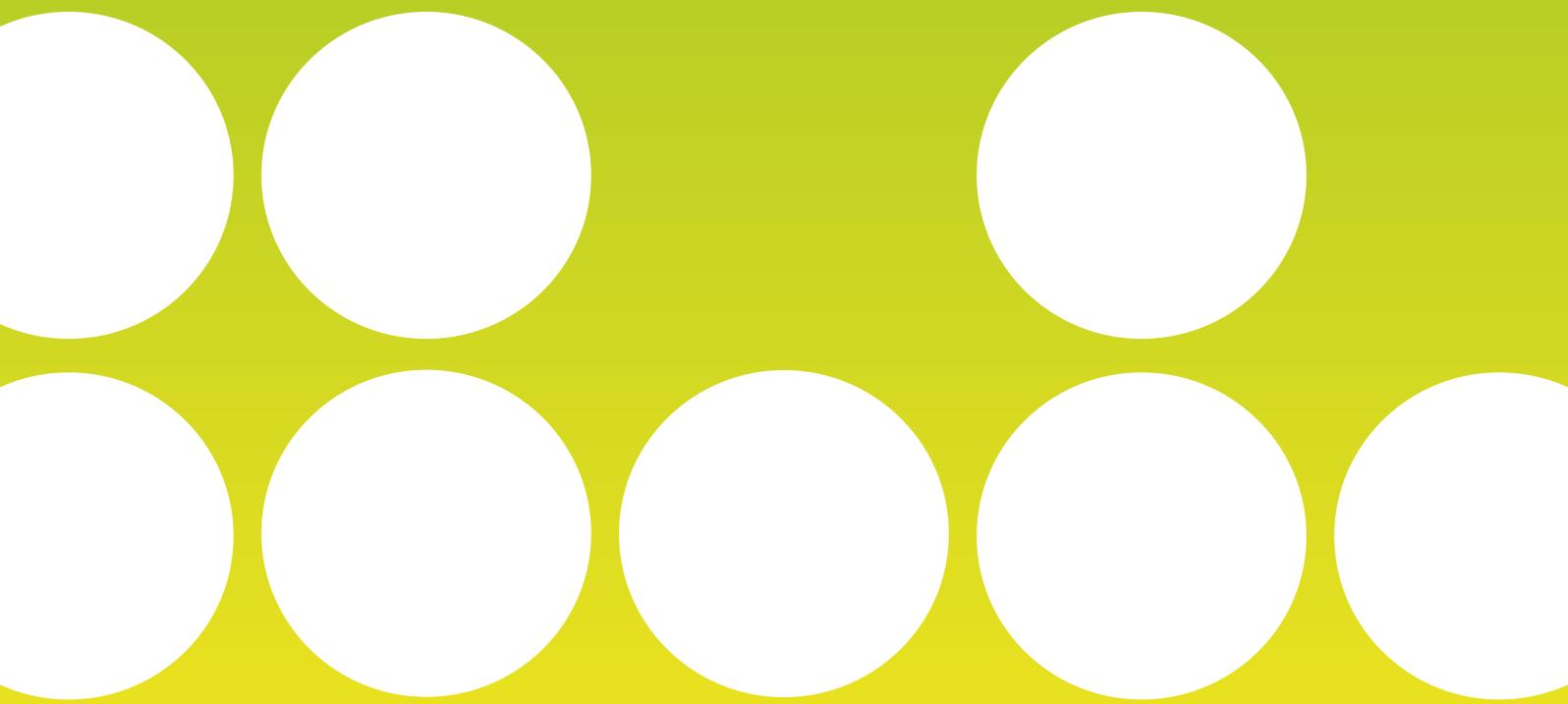


# RAPPORT ANNUEL 2018

sur le prix et la qualité du service public de prévention  
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



## Les rapports



# SOMMAIRE

Le territoire desservi .....	4
Organisation de la collecte et du traitement .....	6
Prévention des déchets .....	10
Promotion du compostage individuel et collectif .....	12
Production de déchets .....	14
Collecte des déchets .....	18
Pré-collecte des déchets (bacs, sacs, PAV) .....	21
PAV textile .....	24
Tri et valorisation des déchets recyclables .....	26
Déchèteries et points de collecte .....	29
Organisation interne .....	40
Versailles Grand Parc au contact des habitants .....	41
Ressources financières .....	42
Orientations 2018 .....	46
Annexes .....	48



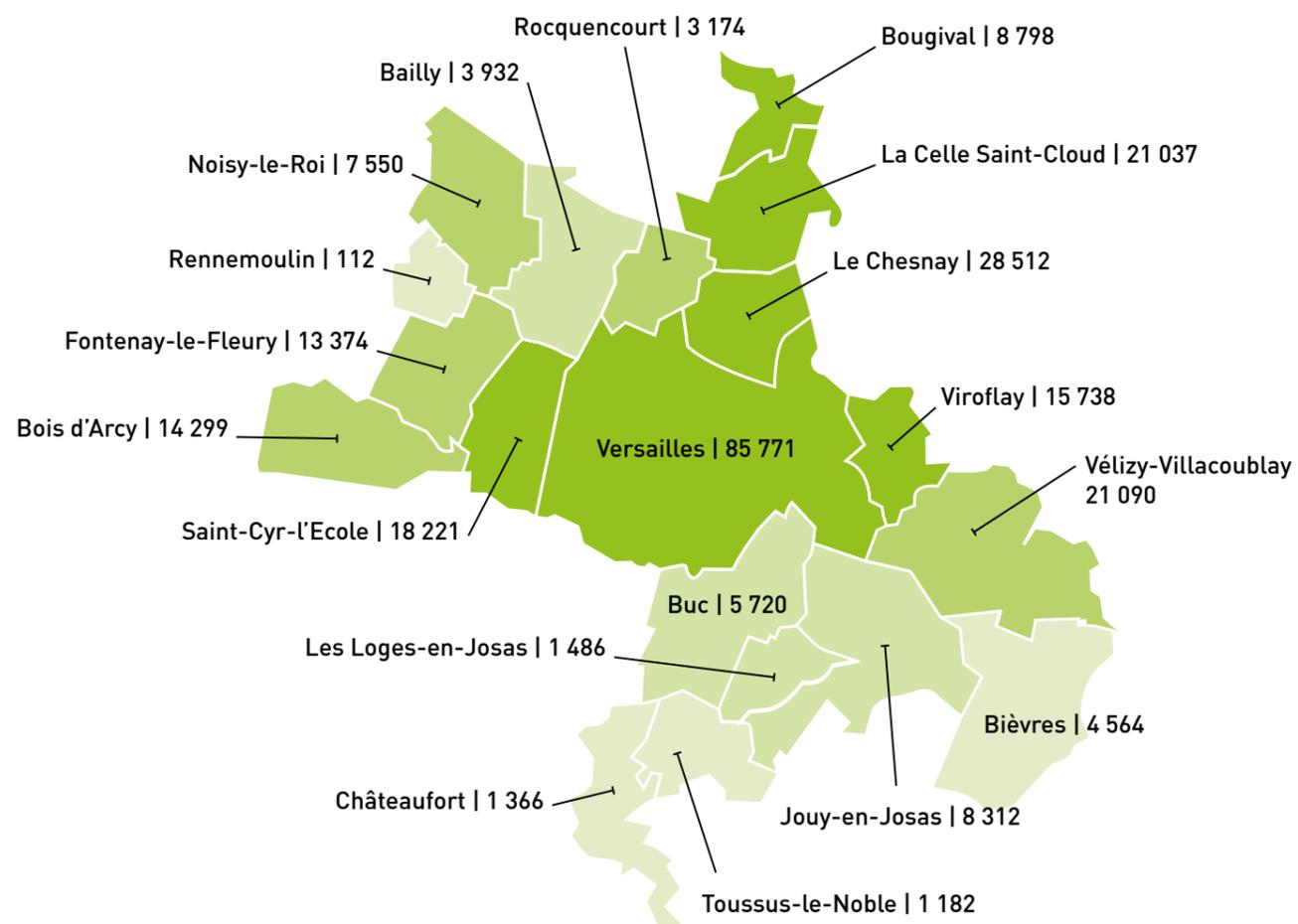
# LE TERRITOIRE DESSERVI

Créée par arrêté préfectoral le 8 novembre 2002, la communauté de communes de Versailles Grand Parc s'est substituée aux communes de son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle s'est agrandie progressivement en intégrant de nouvelles communes et est devenue communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Versailles Grand Parc collecte et traite désormais les déchets ménagers et assimilés\* de 19 villes regroupant 264 238 habitants (population municipale INSEE 2015). Avec sept villes de plus de 10 000 habitants, une densité moyenne de 475,9 habitants/km<sup>2</sup> et un taux d'habitat collectif de 77%, l'agglomération malgré son hétérogénéité (de 113 habitants pour la plus petite commune à 85 000 pour la plus grande) est majoritairement urbaine.

\* le terme « assimilés » signifie que l'intercommunalité gère également les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant que leur nature et leur quantité restent équivalentes à celles d'un ménage

## LE TERRITOIRE : 19 COMMUNES, 264 238 HABITANTS, 12 400 HECTARES



## RÉPARTITION DE LA POPULATION

- 32,5% - Versailles
- 50% - Ville de plus de 10 000 hab. (hors Versailles)
- 17,5% - Ville de 10 000 hab. ou moins

Sources : INSEE 2015

La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglomération dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement. Ainsi, l'Agglo assure notamment :

- **La mise en place d'équipements de précollecte des déchets** qui permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les déchets végétaux et les déchets recyclables via la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) ou de bacs.
- **La collecte des déchets** assurée par deux prestataires : Nicollin pour les 12 communes situées au centre et à l'est du territoire et SEPUR pour les 7 communes restantes.

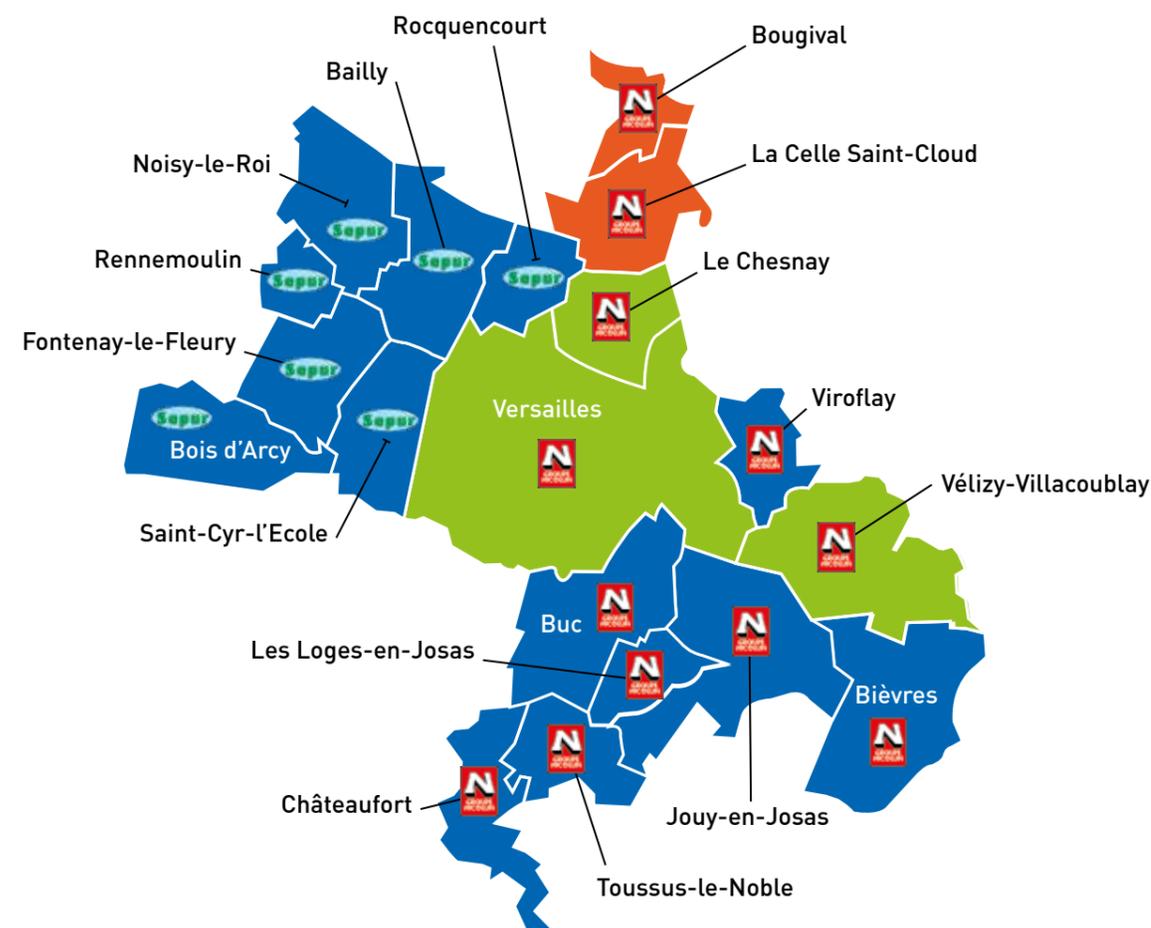
• **Le traitement des déchets** collectés sur Versailles Grand Parc est assuré par trois syndicats : le SYCTOM pour les tonnages collectés au Chesnay, à Versailles et à Vélizy-Villacoublay, le SITRU pour ceux collectés à La Celle Saint-Cloud et Bougival, le SIDOMPE pour les autres communes de l'Agglomération.

• **La gestion des déchèteries** : plusieurs déchèteries sont implantées sur le territoire.

• **L'organisation d'actions de prévention et de sensibilisation** au tri et à la production de déchets.

• **Des opérations de promotion du compostage des déchets fermentescibles** (déchets végétaux et alimentaires) en habitat individuel et collectif.

## ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



### Syndicats de traitement

- SITRU
- SYCTOM
- SIDOMPE

### Prestataires de collecte \*

- SEPUR
- NICOLLIN

\* ordures ménagères, déchets recyclables, verre, déchets végétaux et encombrants

# ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

En 2018, les prestations de collecte et de traitement des déchets étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics (hors prestations assurées par les trois syndicats de traitement). Nous comptons 40 marchés en cours d'exécution.

On peut regrouper ces prestations en quatre groupes (cf. annexe 1) :

- **Pré-collecte** : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, sacs, points d'apport volontaire, composteurs) et actions de sensibilisation ;
- **Collecte et traitement** : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ainsi que la valorisation (recyclage, réutilisation) ou l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, centre de stockage) ;
- **Déchèteries** qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers ;
- **Autres** : acquisition de logiciel et prestations intellectuelles (études).



L'année 2018 a été marquée par le renouvellement des marchés publics suivants, ainsi que par le passage de 14 avenants (cf. annexe 2) :

- Fourniture et livraison de lombricomposteurs
- Sensibilisation aux pratiques du compostage
- Ateliers de sensibilisation dans les écoles
- Fourniture et livraison de broyat
- Plusieurs missions liées à la construction de la déchèterie de Buc (CSPS, contrôle technique, coordination SSI)
- Marché en groupement de capture des animaux sur le territoire de Versailles Grand Parc et de mise en fourrière.
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place de la tarification incitative sur une partie du territoire (phase expérimentation)
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés
- Marché de collecte et de traitement des déchets diffus spécifiques

Les équipes de Versailles Grand Parc ont également travaillé sur le renouvellement de marchés qui seront lancés en 2019 et notamment, le renouvellement de son marché de collecte, la réalisation de suivis de collecte déchets recyclables, l'acquisition et l'installation d'un système de contrôle de remplissage des points d'apport volontaire.

## PRÉ-COLLECTE

**Sacs plastiques OM** Le Chesnay (copropriété de Parly 2) et Versailles

- Fournisseur : PTL
- Distributeur : ACP services (Versailles) Déchèterie du Chesnay (Le Chesnay)

**Sacs papier kraft DV** Le Chesnay

- Fournisseur : Plastic Omnium
- Distributeur : Versailles Grand Parc

**Bacs**

- Gestion du parc, fourniture, livraison, retrait, échange, prêt : Contenur

**Point d'Apport Volontaire (PAV)**

- Fournisseur aérien : Contenur
- Fournisseur enterré : Astech
- Génie civil : Watelet
- Maintenance : Contenur
- Lavage : ANCO

**Compostage**

- Fournisseur matériel lombricomposteur : SULO
- Fournisseur composteurs et bioeaux : Quadria et Plastic Omnium via la convention signée avec SYCTOM (pour les communes du Chesnay, Versailles et Vélizy-Villacoublay)
- Formation, sensibilisation : Bio Yvelines Services (Association Organeol)

## COLLECTE

**Collecte en PAV et Porte-à-Porte (PAP)**

- Nicollin
- SEPUR

**Déchèterie de Bois d'Arcy**

- SEPUR

**Déchèterie du Chesnay**

(Fermeture en juin 2018 et ouverture d'une déchèterie provisoire en décembre 2018)

- Nicollin

**Ecopoint de Bièvres**

- Nicollin

**Mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay**

- Le personnel communal gère le gardiennage

**Permanences de collecte**

- Triadis : DDS\*
- Nicollin / SEPUR : DEEE

\* Déchets diffus spécifiques

## COLLECTE & TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES



<sup>1</sup> Déchets d'équipements électriques et électroniques

<sup>2</sup> Déchets diffus spécifiques

<sup>3</sup> Déchets d'activités de soins à risques infectieux

## TRAITEMENT

L'Agglomération dépend de 3 syndicats pour le traitement de ses déchets : le SITRU, le SYCTOM de Paris et le SIDOMPE. Pour certains flux de déchets, l'Agglomération a lancé ses propres marchés de traitement, les syndicats ne proposant pas d'exutoire.

	SITRU	SYCTOM DE PARIS	SIDOMPE
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	Centre de regroupement de Nicollin à Buc (uniquement pour les ordures ménagères collectées en compacteurs) Puis usine d'incinération Cristal de Carrières-sur-Seine	Usine d'incinération Isséane (Issy-les-Moulineaux)	Usine d'incinération de Thiverval-Grignon avec un regroupement préalable au centre de transfert de Buc (pour Viroflay, Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Buc)
<b>DÉCHETS RECYCLABLES</b>	Centre de tri de Nanterre Convention signée entre le SITRU et le SYCTOM depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Centre de transfert de Buc Puis Centre de tri de Nanterre	Centre de tri de Thiverval-Grignon avec un regroupement préalable au centre de transfert de Buc (pour Viroflay, Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Buc)
<b>ENCOMBRANTS</b>	Centre de tri de Gennevilliers	Centre de tri de Buc	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Centre de tri de Buc (pour Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Viroflay)  Centre de tri de Thiverval-Grignon (pour Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole)
<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b>	Plateforme de compostage de Bailly	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Plateforme de compostage de Bailly	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Plateforme de compostage de Bailly (pour Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Viroflay)
<b>VERRE</b>	Centre de transfert de Carrières-sur-Seine Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)	Marché spécifique Versailles Grand Parc : Centre de transfert de Buc Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)	Centre de transfert de Thiverval-Grignon Puis recyclage du verre à la Verrerie Saint Gobain (Crouy)

## REPRÉSENTATION DE VERSAILLES GRAND PARC PAR SYNDICAT DE TRAITEMENT

	SITRU	SYCTOM	SIDOMPE
<b>NOMBRE TOTAL DE COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT</b>	12 communes	85 communes	116 communes
<b>NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À L'AGGLO</b>	2 communes	3 communes	14 communes
<b>NOMBRE TOTAL D'HABITANTS PAR SYNDICAT</b>	304 000 habitants	6 000 000 habitants	459 000 habitants
<b>RÉPARTITION DES HABITANTS DE L'AGGLO PAR SYNDICAT</b>	11,3%	51,2%	37,5%
<b>NOMBRE D'HABITANTS AGGLO /PART DANS LE SYNDICAT</b>	29 835 habitants (9,8%)	135 373 habitants (2,3%)	99 030 habitants (21,6%)

En annexe 3, une carte du devenir des déchets du territoire de Versailles Grand Parc a été réalisée en fonction de l'affiliation des communes aux syndicats de traitement.



# PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'année 2018 a été marquée par le lancement le 25 juin 2018, du nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Il couvre la période 2018-2023 et vise une réduction des DMA (déchets ménagers et assimilés) de 7%.

Le programme d'actions du PLPDMA se compose de 12 actions réparties en 5 thématiques :

## • Gaspillage alimentaire

- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et accompagner les structures dans la gestion de leurs biodéchets ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire vers le grand public.

## • Biodéchets

- Le compostage individuel et le jardinage durable
- Poursuivre et développer le compostage collectif et en espaces publics ;
- Former les acteurs à la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique ;
- Développer le broyage des déchets végétaux.

## • Sensibilisation des publics

- Animations ludiques auprès du jeune public ;
- Essaimer les bonnes pratiques en entreprises.

## • Exemplarité de la collectivité

- Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques ;
- Développer le Stop Pub.

## • Evitement des autres flux de déchets

- Promouvoir le réemploi, la réparation, le don
- Déployer de la collecte du textile

## LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La collectivité accompagne les communes qui le désirent dans leurs projets autour de la lutte contre le gaspillage en restauration scolaire (sensibilisation, pesée des restes alimentaires...).

En 2018, la Collectivité a travaillé en partenariat avec la ville de Jouy-en-Josas sur la mise en place d'un challenge inter-écoles, sur la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Celui-ci s'est déroulé sur l'année scolaire 2018-2019, l'objectif étant de sensibiliser les enfants de manière ludique et pédagogique.

L'Agglomération a également participé à la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le mardi 16 octobre 2018, sur le marché Notre-Dame à Versailles avec une animation sur le parcours de l'alimentation et le smoothie party.

## BIODÉCHETS

### • Opération compostage individuel et collectif :

En 2018, 399 composteurs ont été distribués en habitat individuel, portant le taux d'équipement en foyers individuels à 19,21% des pavillons du territoire (5 066 maisons équipées). En 2018, 12 nouvelles résidences se sont lancées dans le compostage collectif, portant le total à 44 résidences depuis le début de l'opération (juillet 2012), soit plus de 850 foyers participants. De plus, 2 établissements scolaires (1 école et 1 lycée) et 1 professionnel ont installé des composteurs. Tous ont bénéficié d'une formation et d'un accompagnement.

- **Opération « j'adopte une poule »** : En 2018, l'Agglomération a renouvelé l'opération de distribution de poules pour réduire les déchets. Une poule peut consommer jusqu'à 150kg/an de déchets alimentaires. 274 poules ont ainsi été distribuées sur tout le territoire. Cette opération, qui rencontre un important succès depuis 2016 (soit 842 poules pour 421 foyers au total), sera reconduite en 2019.

## SENSIBILISATION DES PUBLICS

- **Organisation d'ateliers de sensibilisation** auprès des publics scolaires sur les thèmes du réemploi, du tri, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la récupération, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des solutions pour atteindre le Zéro déchet. 40 ateliers ont été réalisés par l'association E-Graine (de janvier à juillet 2018) et 6 ateliers avec le nouveau prestataire LetM (sur la période de novembre à décembre 2018). Les ateliers sont à destinations des classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>). Au total, 1 300 enfants et enseignants ont été ainsi sensibilisés en 2018.

- **Réalisation et distribution de l'agenda** (6<sup>ème</sup> édition) sur le thème de la prévention et du tri (les déchets au cours de l'histoire, les déchets organiques, le cycle de vie d'un stylo et les éco-gestes pour réduire ses déchets). Quatre classes du territoire ont participé à sa réalisation avec l'aide du dessinateur Stedo. Cette collaboration est rendue possible par le partenariat très fort liant l'agglomération au Festival BD de Buc. Des agents de la collectivité interviennent également en classe sur la partie technique et le message à véhiculer. Environ 10 000 exemplaires de l'agenda ont été distribués gratuitement aux classes de cycle 3.

- La collectivité a organisé 18 représentations de **spectacles pour les écoles** sur deux sessions, une pendant la semaine européenne de développement durable (SEDD) du 4 au 8 juin et une pour « lancer » la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) du 12 au 16 novembre. La première session a regroupé 9 représentations et 1 883 spectateurs (enseignants compris), la seconde 9 représentations et 1 656 spectateurs (enseignants compris). Les thématiques abordées par les spectacles sont les suivantes : le gaspillage alimentaire, le tri, le compostage et le réemploi.

- **37 visites** à destination des écoles ont été organisées au **centre de tri des déchets recyclables** de Thiverval-Grignon en 2018. Ces visites permettent aux enfants de prendre conscience des enjeux liés au tri et au recyclage des déchets de manière ludique et interactive.



- L'Agglomération réalise également des **visites de la déchèterie de Bois d'Arcy** avec les élèves afin de les sensibiliser à la production de déchets mais également aux filières de recyclage.

## EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- **Distribution d'autocollants Stop-pub pour réduire la publicité chez les particuliers** : ces autocollants permettent aux habitants de ne plus recevoir les imprimés publicitaires, tout en continuant de recevoir les informations des communes ou de la communauté d'agglomération. Efficace à 90%, il permet d'éviter 30,7kg de déchets de papiers/foyer/an. En 2018, 17,56% des boîtes aux lettres du territoire étaient équipées de l'autocollant.

## ÉVITEMENT DES AUTRES FLUX DE DÉCHETS

- **Promouvoir le réemploi, la réparation, le don** : l'agglomération a organisé une journée de sensibilisation le 17 novembre 2018, avec des ateliers proposés gratuitement par des associations telles que la Boîte à Cycler (apprendre à réparer son vélo), les colibris de Versailles, le gravage de vélo, l'atelier bracelet avec des pneus usagés, le spectacle sur le réemploi...

- **Pendant la semaine européenne de réduction des déchets** la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines communes du territoire (Bièvres, Bougival, Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Vélizy-Villacoublay) ont participé à l'opération "laisse parler ton cœur" qui consistait à récupérer des jouets d'occasions, pour la communauté Emmaüs. Cette opération a permis de collecter 19 hottes et une vingtaine de cartons (soit plus 20m<sup>3</sup> de jouets/livres).



# PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée en 2010 dans une opération de promotion du compostage individuel, étendue en 2012 au compostage collectif.

L'objectif de cette action est la valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets collectés à domicile et incinérés.

## COMPOSTAGE INDIVIDUEL

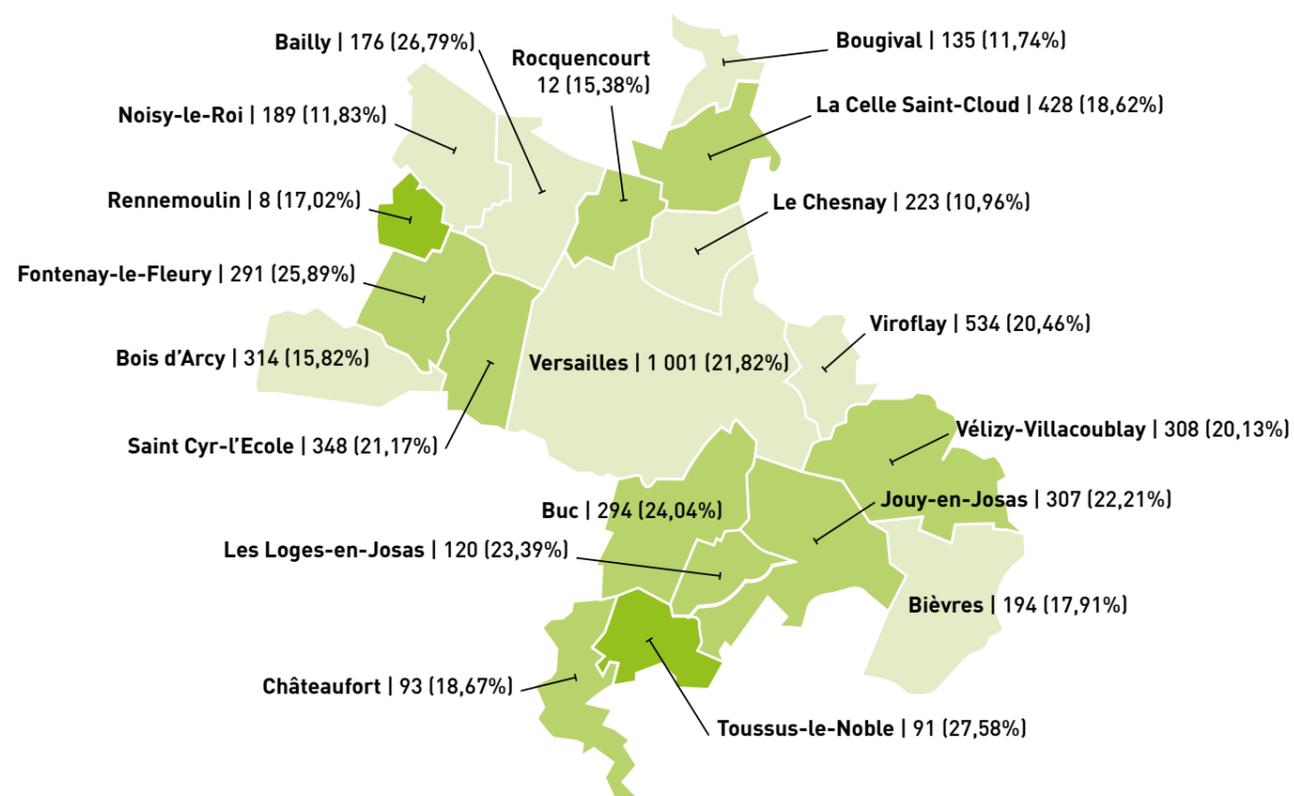
En 2018, 12 réunions d'information ont été organisées et 399 composteurs ont ainsi été distribués, portant à 5 066 le nombre de composteurs fournis par l'intercommunalité. Ainsi 19,21% de maisons individuelles sont actuellement équipées.

Un guide du compostage ainsi qu'un bio-seau sont remis gratuitement avec chaque composteur en contrepartie de la signature d'une convention d'engagement.

Versailles Grand Parc étend en parallèle son action de sensibilisation sur le compostage auprès des écoles. Ainsi, les établissements qui le souhaitent (essentiellement élémentaires) peuvent disposer d'un accompagnement et d'animations sur le compostage. Des ateliers en classe (lecture d'un conte, coloriage, diaporama, étude du compost...) ou auprès d'un composteur en activité (dans l'établissement) sont désormais proposés aux enseignants.

Versailles Grand Parc développe également un suivi pour les écoles déjà dotées de composteurs (25 actuellement).

## RÉPARTITION DES MAISONS ÉQUIPÉES EN COMPOSTEUR : 5 066 (19,21%) DE 2010 À 2018



## LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a étendu, en septembre 2018, son action de compostage individuel. Elle propose une alternative aux administrés ne disposant pas d'espace extérieur adapté au compostage en bac avec le lombricompostage. Cette pratique permet de composter ses biodéchets en intérieur.

Versailles Grand Parc a organisé 4 réunions d'information qui ont permis de distribuer 68 lombricomposteurs.

## COMPOSTAGE COLLECTIF

Nécessaires de par la typologie du parc de logements (77% d'habitat vertical), des sites de compostage collectif se développent peu à peu. En 2018, 12 nouveaux projets collectifs ont ainsi été mis en place, ce qui porte à 44 résidences investies dans ce projet.

COMMUNE	NB DE RÉSIDENCES	NB DE FOYERS TOTAL	NB DE FOYERS VOLONTAIRES
BIÈVRES	1	164	10
BOIS D'ARCY	2	216	26
BUC	3	21	28
BOUGIVAL	2	171	36
FONTENAY-LE-FLEURY	1	26	14
LA CELLE ST-CLOUD	3	161	76
JOUY-EN-JOSAS	2	88	40
LE CHESNAY ROCQUENCOURT	1	4	2
LES LOGES-EN-JOSAS	1	9	3
VERSAILLES	17	4 040	400
VIROFLAY	11	750	219
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>5 650</b>	<b>854</b>

## FOCUS

### Des composteurs de quartier

Saint-Cyr-l'Ecole a accueilli en mai 2018 son premier point de compostage de quartier sur le square Bonnyrigg. Cette aire a été installée et est gérée par l'association « Les Colibris de Saint Cyr ». Tous les participants ont reçu une formation au compostage par les référents composteurs qui avaient été préalablement initiés par Versailles Grand Parc. 21 foyers participent actuellement au projet.

Différentes étapes sont nécessaires au lancement d'un projet de compostage partagé en résidence : étude de faisabilité, présentation et validation en assemblée générale, formation, signature de convention. Versailles Grand Parc est présente tout au long de ce processus pour permettre aux copropriétés désireuses de se lancer avec succès dans ce projet.

### OPÉRATION DISTRIBUTION DE COMPOST

La communauté d'agglomération propose également des distributions de compost, afin de restituer aux habitants qui le désirent les fruits de la collecte et de la valorisation des déchets végétaux. Ces distributions ont aussi lieu au printemps et à l'automne. Cette année, quatre distributions ont été organisées.

L'opération a permis à 746 administrés de récupérer 75 tonnes de compost. En comparaison en 2017, 567 administrés avaient profité de 55 tonnes de compost.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Une pratique moins connue que le compostage collectif : le lombricompostage collectif. Cette pratique permet de composter collectivement dans des résidences ne disposant pas d'extérieurs suffisamment grands. A Versailles, une résidence s'est lancée dans l'aventure et ce ne sont pas moins de 6 foyers qui « lombricompostent ».

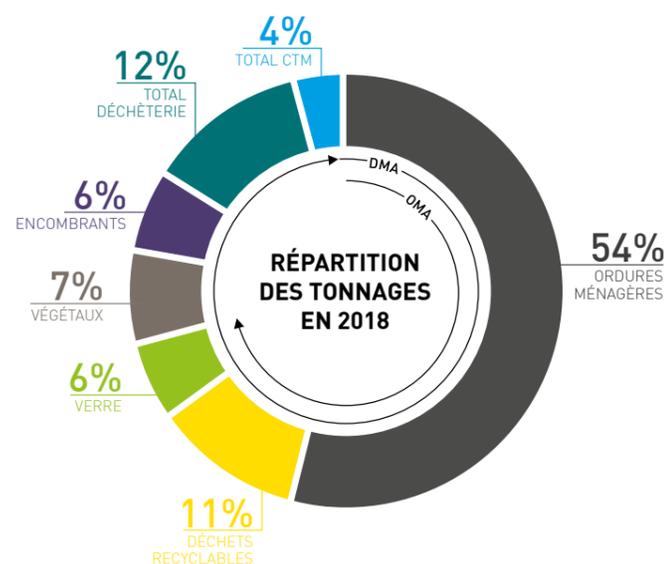


# PRODUCTION DE DÉCHETS

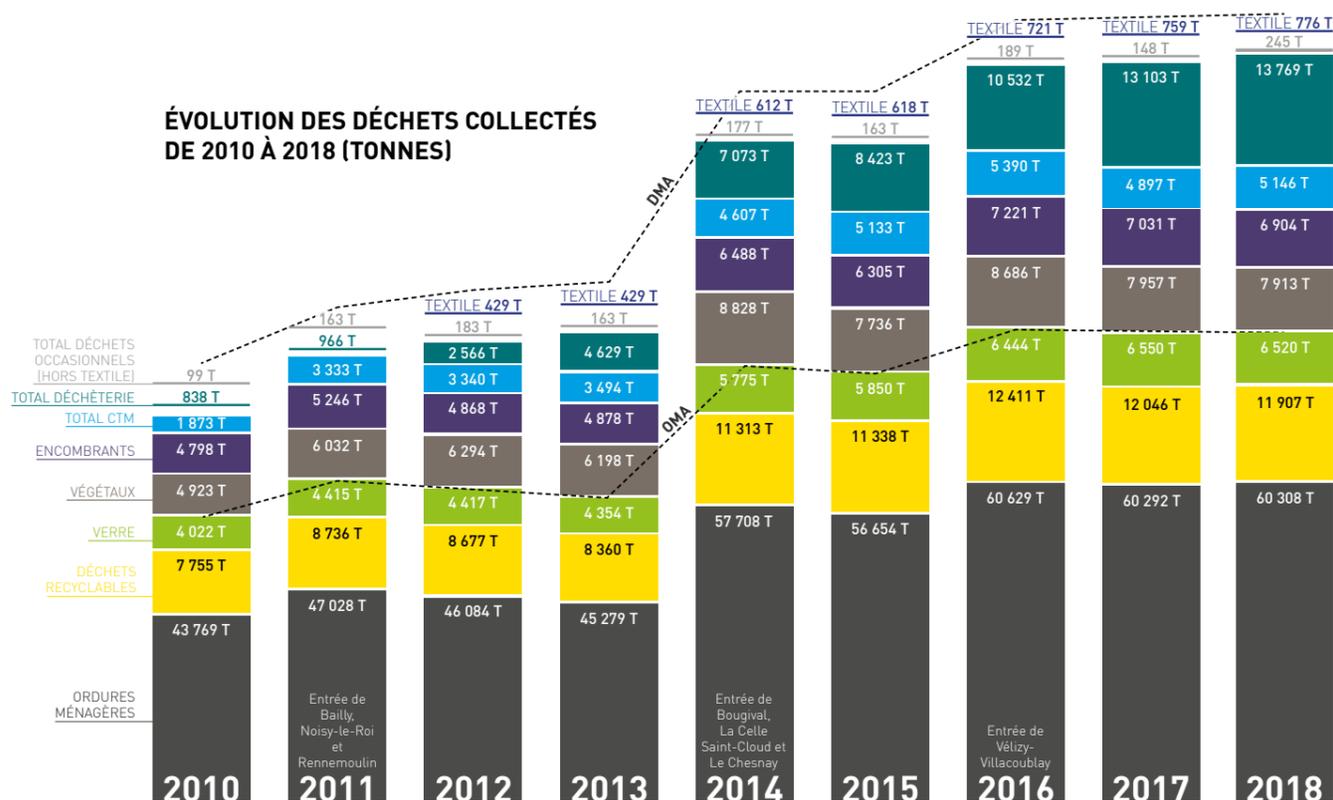
## QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2018

En 2018, Versailles Grand Parc a collecté 112 712 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA\*) comprenant 78 736 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA regroupent les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre.

\* DMA = OMA + déchets végétaux + objets encombrants + déchets des déchèteries + déchets occasionnels (hors textile)



## ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS DE 2010 À 2018 (TONNES)



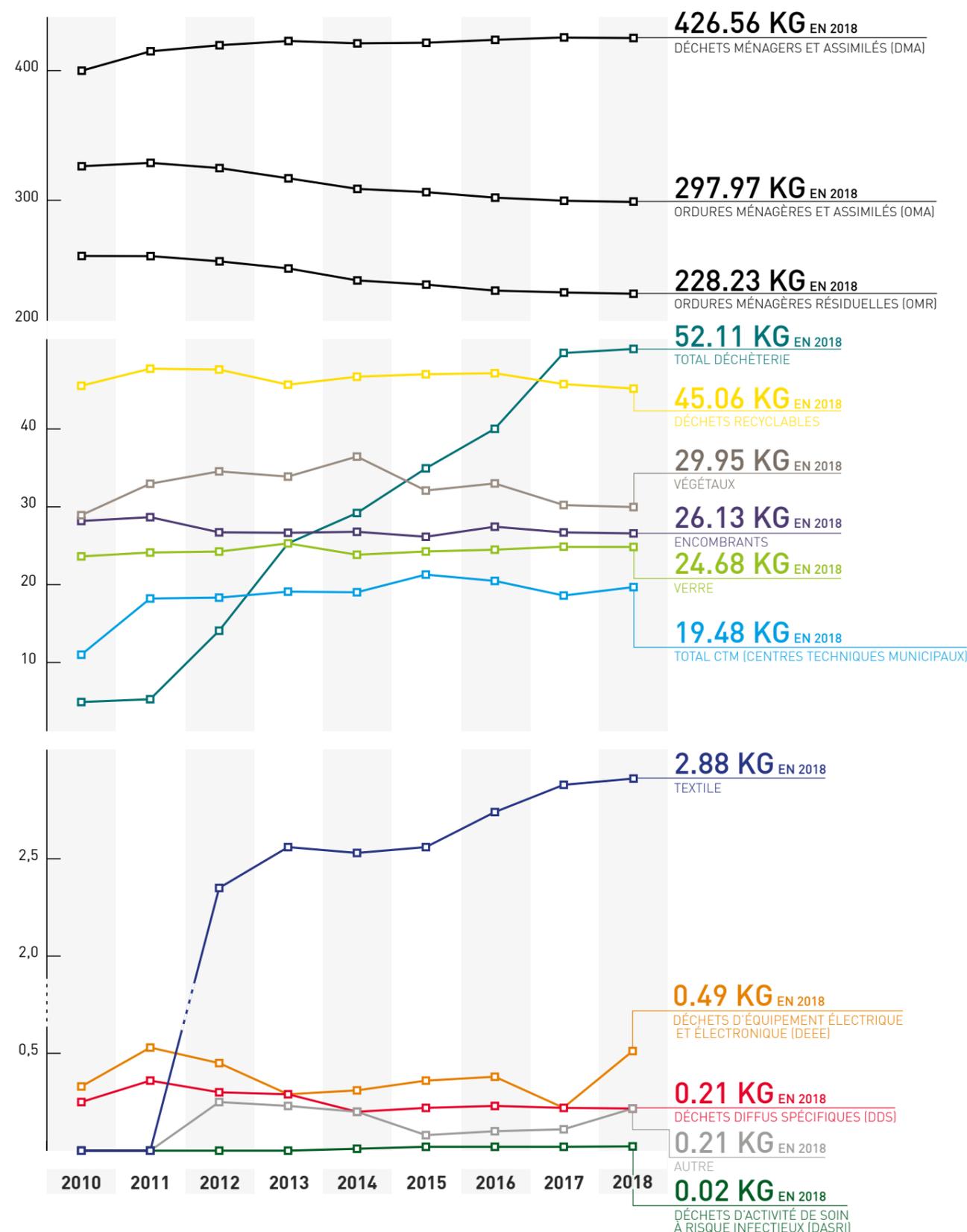
Les OMA par habitant ne cessent de baisser pour atteindre en 2018 une baisse globale de -8,7% (28,3 kg/habitant en moins qu'en 2010).

Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 6,7% depuis 2010 (400 kg/habitant en 2010 contre 426 kg/habitant en 2018). A noter que le territoire ne disposait pas de déchèterie avant mi-2012 et que le territoire accepte les apports des professionnels et des habitants dans ces établissements ce qui a conduit inévitablement à une hausse de la production globale de déchets.

A noter que les OMA correspondent aux ordures ménagères, emballages, journaux papier, verre, comprenant également des déchets des professionnels collectés en mélange avec les déchets des ménages.

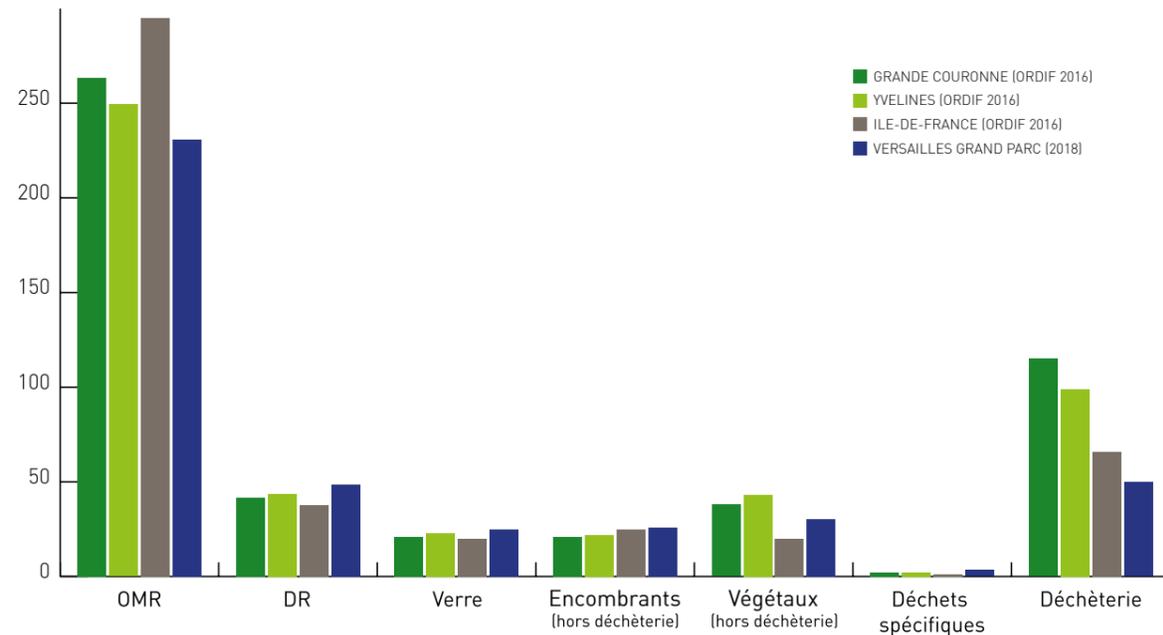
## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ENTRE 2010 ET 2018 (KG/HABITANT/AN)

La baisse de la production des OMA des habitants de Versailles Grand Parc se poursuit en 2018 (-1,7kg/hab par rapport à l'année précédente) et concerne les principaux flux de déchets.



## COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX (SOURCE ORDIF-ANNÉE 2016 ET VERSAILLES GRAND PARC 2018 - KG/HAB/AN)

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 9



• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : La production d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire de l'Agglomération est de 228 kg/hab/an. Ces performances la situent bien en dessous des ratios ADEME 2016 pour l'habitat urbain (264 kg/hab/an) ou de ceux de la région et du département. La conduite d'un programme local de prévention des déchets permet, chaque année, de réduire ce ratio.

• **Collecte sélective** : La production de recyclables secs hors verre est de 45 kg/hab/an, ce qui situe la communauté d'agglomération bien au-dessus de la moyenne Ile-de-France 2016 (35 kg/hab/an) et des Yvelines 2016 (41 kg/hab/an).

• **Verre** : Le ratio de production du verre collecté (en porte-à-porte et en points d'apport volontaire) sur le territoire de l'Agglo est de 25 kg/hab/an. Ce niveau de production est supérieur de 25% par rapport ratio Ile-de-France 2016 sur ce même flux. A ce titre, Versailles Grand Parc présente une belle performance preuve que le passage en points d'apport volontaire qui s'est fait progressivement sur le territoire n'a pas pénalisé le geste de tri.

• **Encombrants (hors déchèterie)** : En 2018, la collecte des encombrants en porte-à-porte sur le territoire intercommunal correspond à une production de 26 kg/hab/an, ce qui est équivalent à la moyenne régionale et légèrement supérieur à la moyenne des collectivités en Yvelines. Cela s'explique par un niveau de service très élevé, qui pallie à un réseau de déchèteries en cours de déploiement. Ainsi, si la production d'encombrants collectés en porte-à-porte est très importante, il convient de souligner le très faible ratio de déchets collectés en déchèteries (52 kg/hab/an contre une moyenne de 96 constatée en Yvelines).

• **Déchets végétaux (hors déchèterie)** : La production de déchets végétaux collectée en porte à porte est très importante sur le territoire intercommunal. Le ratio de 30 kg/hab/an situe l'Agglo bien au-dessus de celui de l'Ile-de-France (20 kg/hab/an) mais s'explique par le cadre de vie très verdoyant que l'agglomération offre à ses habitants.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### • Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) par l'ADEME. Cette démarche engage le territoire dans une logique éco-responsable, qui doit aboutir au développement de l'économie circulaire, à la diffusion des pratiques de prévention et à une gestion globale des déchets plus vertueuse. En 2018, de nombreuses actions inscrites dans cette démarche ont été amorcées. Parmi les plus importantes, on peut notamment citer :

- Le développement du lombricompostage pour les habitants d'immeubles afin de proposer à l'ensemble des ménages du territoire une solution adaptée pour le tri à la source des biodéchets
- Le lancement de l'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets des professionnels et des administrations volontaires sur les communes du SYCTOM de Paris principalement
- La poursuite des réflexions relatives à l'optimisation du service et à l'expérimentation d'une tarification incitative
- Le lancement d'une étude prospective en partenariat avec GRDF sur les gisements de biodéchets du territoire et sur les différents modes de valorisation de ces derniers

### • La tarification incitative : démarrage de la phase préparatoire à l'expérimentation

La tarification incitative s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et d'une diminution des coûts.

Une réduction des tonnages et une amélioration du tri sont attendues.

Après l'étude d'opportunité menée en 2017, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a pris la décision de se lancer dans l'expérimentation de la tarification incitative. Un groupe pilote de huit communes s'est constitué afin de lancer la dynamique et d'éprouver cette nouvelle conception de la gestion des déchets.

Pour s'assurer que son déploiement se déroule dans les meilleures conditions, Versailles Grand Parc se fait accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre, un premier séminaire, destiné aux communes prenant part à l'expérimentation, a été organisé fin décembre 2018. Il avait pour objectif d'exposer les grands principes du projet, d'en partager les principaux paramètres, d'aborder le

planning et de construire ensemble la feuille de route la plus efficace pour un déploiement réussi.

### • Une ressourcerie à Buc

Prenant acte du fait que le réemploi et l'économie circulaire devenaient des enjeux de plus en plus prégnants dans la gestion des déchets, l'Agglo a conduit en 2017 une étude de faisabilité quant à l'implantation d'une ressourcerie sur son territoire. L'étude a conclu qu'il était pertinent de créer une telle structure, tant pour valoriser le don (et donc diminuer les déchets) que pour favoriser l'insertion (remise en état des objets) et l'achat de biens d'occasion.

La seconde phase de l'étude visait à identifier des porteurs de projets potentiels. Versailles Grand Parc va donc plus particulièrement travailler avec les structures identifiées pour avancer sur la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Un terrain, au sein de la commune de Buc et non loin de la future déchèterie, pourrait accueillir la ressourcerie et s'inscrire également dans la création d'une zone artisanale.

Il s'agit désormais pour Versailles Grand Parc de travailler sur un projet de construction du bâtiment. Les études de faisabilité technique devraient intervenir en 2019.



# COLLECTE DES DÉCHETS

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un marché public attribué au groupement Nicollin/Sepur (cf. carte page 5).

## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certaines communes bénéficient jusqu'à 4 collectes par semaine pour les ordures ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine.

## LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont ramassés en moyenne 1 fois par semaine sur le territoire.

## LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production de déchets (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), les déchets végétaux sont collectés de façon hebdomadaire de la semaine 11 à la semaine 50. Le service est ensuite interrompu. Toutefois une collecte spéciale (pour notamment les sapins) est organisée en hiver semaine 2. Il n'y a pas de collecte en février, le 1<sup>er</sup>

mai, ni la semaine du 15 août (semaine 33) en raison de la faible production constatée à ces périodes.

A noter, sur certaines résidences, la collecte des déchets végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences).

## LE VERRE

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en Points d'Apport Volontaire (PAV). En 2018, seule la commune de Vélizy-Villacoublay est encore collectée en porte à porte ainsi que la copropriété Parly située sur les communes du Chesnay et Rocquencourt.

## LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique. A l'exception des communes du Chesnay et du secteur collectif de Vélizy-Villacoublay (2 fois/mois) et Versailles (1 fois par semaine). A noter qu'une collecte sur rendez-vous a été maintenue sur la commune du Chesnay pour les encombrants de l'habitat individuel.

## PARTICULARITÉS DE COLLECTE

A noter, sur certaines résidences de Versailles Grand Parc, des collectes spécifiques existent (cf. annexe 4).

## LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces fréquences sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de la politique de Versailles Grand Parc d'optimisation et d'homogénéisation des services.

	SECTORISATION	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES	DÉCHETS VÉGÉTAUX	VERRE	ENCOMBRANTS						
BAILLY	Pavillon	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
	Collectif	C3	C1	-	-	1 fois / mois						
BIÈVRES	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
BOIS D'ARCY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
BOUGIVAL	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
BUC	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
CHÂTEAUFORT	Commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois						
FONTENAY-LE-FLEURY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
JOUY-EN-JOSAS	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
LA CELLE ST-CLOUD	7 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
							Zone violette	C4	C1	C1		2 fois / mois
							Zone rose	C2	C1	C1	Résidence Parly 2	2 fois / mois
							Zone orange	C2	C1	C1		2 fois / mois
Zone bleue	C3	C2	C1		2 fois / mois							
LES LOGES-EN-JOSAS	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
NOISY-LE-ROI	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
RENNEMOULIN	Commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois						
ROCQUENCOURT	Commune	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	1 fois / mois						
ST-CYR-L'ÉCOLE	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
TOUSSUS-LE-NOBLE	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	2 fois / mois	Collectif : 2 fois / mois Pavillons : 1 fois / mois						
VERSAILLES	10 secteurs	C4	C1	C1	-	C4						
VIROFLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois						

Cx = x collectes par semaine



# PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS (BACS, SACS ET PAV)

## DESSERTE POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

	HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE DES PAV (COMPACTEUR ET GRUTAGE COMPRIS)					HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE EN PAP				
	DR	DV	OM	VE	OE	DR	DV	OM	VE	OE
BAILLY	0	0	0	3 932		3 932	3 932	3 932	0	3 932
BIÈVRES	488	0	613	4 564		4 076	4 564	3 951	0	4 564
BOIS D'ARCY	2 055	0	2 055	14 299		12 244	14 299	12 244	0	14 299
BOUGIVAL	0	0	0	8 798	759	8 798	8 798	8 798	0	8 039
BUC	300	0	300	5 720		5 420	5 720	5 420	0	5 720
CHÂTEAUFORT	250	0	125	1 366		1 116	1 366	1 241	0	1 366
FONTENAY-LE-FLEURY	6 783	0	6 783	13 374	2 500	6 591	13 374	6 591	0	10 874
JOUY-EN-JOSAS	0	0	1 500	8 312		8 312	8 312	6 812	0	8 312
LA CELLE ST-CLOUD	0	5 675	4 500	21 037	4 500	21 037	15 362	16 537	0	16 537
LE CHESNAY	0	0	0	12 567		28 512	28 512	28 512	15 945	28 512
LES LOGES-EN-JOSAS	18	0	0	1 486		1 468	1 468	1 468	0	1 468
NOISY-LE-ROI	650	550	525	7 550	525	6 900	7 000	7 025	0	7 025
RENNEMOULIN	0	0	0	112		112	112	112	0	112
ROCQUENCOURT	815	0	690	1 269		2 359	3 174	2 484	1 905	3 174
ST-CYR-L'ÉCOLE	2 163,5	0	2 163,5	18 221		16 058	18 221	16 058	0	18 221
TOUSSUS-LE-NOBLE	125	1 182	125	1 182		1 057	1 182	1 057	0	1 182
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	185		21 090	21 090	21 090	20 905	21 090
VERSAILLES	10 654	0	9 029	85 771		75 117	85 771	76 742	0	85 771
VIROFLAY	220	0	220	15 738		15 518	15 738	15 518	0	15 738
<b>TOTAL AGGLO</b>	<b>24 522</b>	<b>7 407</b>	<b>28 629</b>	<b>225 483</b>	<b>8 284</b>	<b>239 717</b>	<b>256 831</b>	<b>235 610</b>	<b>38 755</b>	<b>255 954</b>
<b>% POPULATION DESSERVIE</b>	<b>9%</b>	<b>3%</b>	<b>11%</b>	<b>85%</b>	<b>3%</b>	<b>91%</b>	<b>97%</b>	<b>89%</b>	<b>15%</b>	<b>97%</b>

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### Préparation du renouvellement du marché de collecte et traitement des déchets

La politique de gestion des déchets vise à :

- réduire la production de déchets
- favoriser les démarches d'économie circulaire et de valorisation des déchets
- optimiser la collecte et le traitement.

Le renouvellement du marché de collecte représente donc un enjeu majeur. Pour ce faire, Versailles Grand Parc a recruté en 2018 une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Si l'intercommunalité est particulièrement attentive à la qualité du service rendu aux habitants du territoire, l'objectif est également de maîtriser les coûts en optimisant les circuits et les moyens alloués tout en protégeant l'environnement.

### CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DE LA PRÉ-COLLECTE

La majorité des foyers sont actuellement conteneurisés selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des points d'apport volontaire pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets.

Ainsi, sous réserve des résultats d'enquêtes de conteneurisation, Versailles Grand Parc étend les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecté en points d'apport volontaire.

TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	Majoritairement en bacs, PAV (11%) Compacteurs pour certaines résidences. Sacs sur Versailles uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage) et pour la résidence Parly 2 sur le Chesnay
<b>DÉCHETS RECYCLABLES</b>	Majoritairement en bacs, PAV (9%), compacteurs pour certaines résidences
<b>VERRE</b>	Bacs pour les communes encore en porte à porte (résidence Parly2 sur le Chesnay, Rocquencourt et Vélizy-Villacoublay). PAV pour les autres (85%)
<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b>	Bacs Sacs pour le Chesnay Grutage ou apport en benne pour certaines résidences/quartiers (3%)

### DES BACS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX À VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Jusqu'alors, les déchets végétaux de la commune de Vélizy-Villacoublay étaient présentés dans des sacs en papier kraft. En 2018, l'Agglo a mené une opération de conteneurisation qui permettait à la fois d'harmoniser les couleurs des bacs ordures ménagères de cette commune avec le reste de l'agglomération et de collecter les déchets végétaux en bacs. Ainsi, fin 2018, 1 566 nouveaux containers gris à couvercles verts ont été distribués pour la collecte des ordures ménagères. Les bacs ordures ménagères marrons déjà présents ont été réutilisés pour la collecte des déchets végétaux en lieu et place des sacs papiers kraft distribués.

### DES BACS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES AU CHESNAY

L'Agglo a distribué fin 2017 gratuitement aux habitants et résidences du Chesnay de nouveaux containers, pour la collecte des ordures ménagères, en lieu et place des sacs plastiques à ordures ménagères qui étaient attribués chaque année. Cette opération d'attribution de bacs à ordures ménagères s'est poursuivie en 2018 auprès des résidences. 408 nouveaux bacs ordures ménagères ont ainsi été livrés en 2018.



## POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

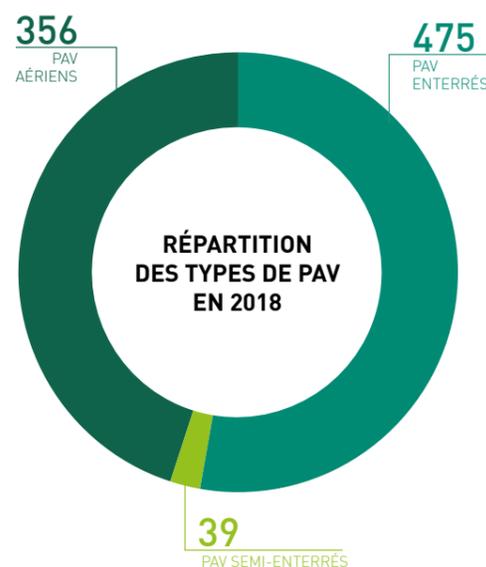
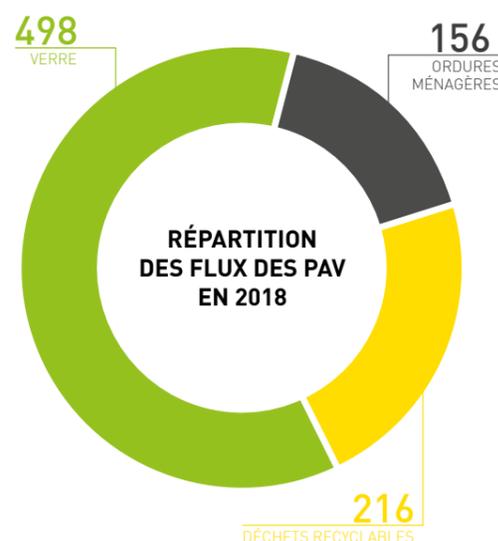
La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense 870 PAV sur son territoire (dont 810 appartenant à la communauté d'agglomération).

QUANTITÉ DE PAV APPARTENANT À VERSAILLES GRAND PARC AU 31/12/2018				
	DR	DV	OM	VE
BAILLY	0	0	0	9
BIÈVRES	4	0	6	8
BOIS D'ARCY	21	0	22	35
BOUGIVAL	0	0	0	21
BUC	3	0	3	16
CHÂTEAUFORT	2	0	1	9
FONTENAY-LE-FLEURY	27	0	27	36
JOUY-EN-JOSAS	0	0	0	18
LA CELLE ST-CLOUD	0	0	0	36
LE CHESNAY	0	0	0	35
LES LOGES-EN-JOSAS	1	0	0	8
NOISY-LE-ROI	12	0	4	19
RENNEMOULIN	0	0	0	0
ROCQUENCOURT	6	0	7	9
ST-CYR-L'ÉCOLE	39	0	34	52
TOUSSUS-LE-NOBLE	1	0	1	4
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	1
VERSAILLES	97	0	46	150
VIROFLAY	2	0	2	32
<b>TOTAL AGGLO</b>	<b>216</b>	<b>0</b>	<b>156</b>	<b>498</b>

## DÉVELOPPEMENT DU PARC DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

En 2018, 12 conteneurs supplémentaires par rapport à 2017 ont été implantés dont 7 PAV sur la ZAC Charles Renard à Saint-Cyr-l'École.

De plus, Versailles Grand Parc a remplacé 52 PAV enterrés vétustes et enfoui 10 PAV aériens de flux verre.



Le programme de remplacement de conteneurs enterrés vétustes se poursuivra sur l'agglomération en 2019 avec en prévision une vingtaine de cuves à remplacer.

En 2019, l'Agglo a pour projet de densifier le parc de points d'apport volontaire verre sur la commune de Versailles dans le cadre d'une subvention accordée par le SYCTOM.

## MAINTENANCE ET NETTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les colonnes d'apport volontaire propres et en bon état, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé 56 interventions de maintenance curative et trois campagnes de lavage en mai (347 cuves enterrées), juillet (352 cuves aériennes), septembre (137 cuves enterrées).

## REMPLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE « CONSIGNES DE TRI » SUR LE PARC DE PAV

Dans une optique de renouvellement et d'harmonisation, une nouvelle signalétique commune (la précédente datant de 2013) est progressivement mise en place sur le parc de points d'apports volontaires (PAV) du territoire. 352 PAV aériens ont déjà vu leur signalétique remplacée en 2017 et l'opération s'est prolongée en 2018 avec 89 signalétiques changées sur le parc de conteneurs enterrés (hors modèle Skinny de Plastic Omnium).

## PERMIS DE CONSTRUIRE

L'implantation de PAV dans l'habitat collectif est étudiée par l'Agglomération dans le cadre de l'instruction de permis de construire. 109 permis de construire ont ainsi été instruits en 2018 et 1 étude a été menée dans le cadre d'une collecte en PAV sur

l'ensemble des flux pour la ZAC Charles Renard à Saint-Cyr-l'École.

## SUIVI DES RÉSIDENCES

En 2018, deux caractérisations sur des PAV de flux déchets recyclables ont été réalisées avec le SIDOMPE pour les communes de Fontenay-le-Fleury et Bois d'Arcy. L'ensemble des PAV déchets recyclables collectés sur ces communes ont été analysés afin de déterminer la qualité du tri effectué par les habitants.

### Le taux d'erreurs de tri pour Bois d'Arcy

- caractérisation octobre : 19,43 %

### Le taux d'erreurs de tri pour Fontenay-le-Fleury

- caractérisation décembre : 20,77 %

## A VENIR :

Au cours de l'année 2019, l'intercommunalité va renouveler plusieurs marchés dont le marché de gestion du parc de points d'apport volontaire (fourniture de conteneurs enterrés, fourniture de conteneurs aériens, maintenance et lavage du parc) et le marché de prestation de génie civil pour l'enfouissement des conteneurs enterrés.

L'Agglo a également lancé un marché d'acquisition de sondes permettant le contrôle du taux de remplissage des conteneurs. Ce logiciel servira d'interface entre tous les prestataires à savoir la collecte (taux de remplissage, planification des tournées etc.), la maintenance et le lavage des cuves.



# POINTS D'APPORT VOLONTAIRE TEXTILE

Versailles Grand Parc a signé une convention en 2013 avec l'éco-organisme Eco TLC qui a pour mission de percevoir et de reverser des soutiens aux collectivités sur les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles.

En juillet 2013, l'Agglomération a signé une convention avec l'association Le Relais pour densifier le parc de bornes textile sur le territoire. Les textiles collectés sont triés pour être mis en vente et valorisés en matériaux d'isolation ou encore en chiffon.

En 2018, on recense 88 emplacements PAV textile (déchèteries incluses) correspondant à des bornes ou des associations. Pour obtenir un soutien financier de la part d'Eco TLC, Versailles Grand Parc doit disposer d'au moins 1 PAV pour 2 000 habitants sur l'ensemble du territoire d'une commune, ce qui est le cas pour neuf d'entre elles : Bailly, Bièvres, Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin.

## NOMBRE DE PAV (AVEC OU SANS BORNES, HORS ÉVÈNEMENTIEL)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	NOMBRE PAV MANQUANT POUR ATTEINDRE LE RATIO 1 PAV POUR 2000 HABITANTS
BAILLY	1	2	1	2	2	2	0
BIÈVRES	1	1	3	4	3	2	0
BOIS D'ARCY	4	4	4	4	5	6	1
BOUGIVAL	-	5	6	6	6	5	0
BUC	2	2	2	2	2	2	1
CHÂTEAUFORT	0	0	0	1	1	1	0
FONTENAY-LE-FLEURY	9	9	10	10	10	8	0
JOUY-EN-JOSAS	5	6	6	6	6	5	0
LA CELLE SAINT-CLOUD	-	6	6	6	7	7	4
LE CHESNAY	-	3	2	2	3	3	11
LES LOGES-EN-JOSAS	0	0	0	0	1	1	0
NOISY-LE-ROI	4	4	4	4	4	4	0
RENNEMOULIN	0	0	0	0	0	0	0
ROCQUENCOURT	0	0	0	0	0	0	2
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	5	5	8	8	8	8	1
TOUSSUS-LE-NOBLE	0	0	0	0	0	0	1
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	-	-	-	7	8	10	1
VERSAILLES	13	17	16	16	18	23	20
VIROFLAY	0	2	0	2	1	1	7
<b>TOTAL AGGLO</b>	<b>44</b>	<b>66</b>	<b>68</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>47</b>
RÉALISATION DES OBJECTIFS ECO-TLC	47,83%	54,55%	56,20%	60,61%	64,39%	66,67%	-

## En 2018, 3 PAV supplémentaires par rapport à 2017 ont été recensés :

- 6 nouvelles bornes Le Relais ont été rajoutées sur Versailles mais 1 borne existante a dû être retirée en septembre 2018
- 1 borne a été retirée sur la commune de Fontenay-le-Fleury
- 1 association supplémentaire est recensée comme point de collecte sur La Celle Saint-Cloud mais également sur Bois d'Arcy
- 5 associations/magasins ne sont plus référencés comme point de collecte sur Bièvres, Bougival, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas et La Celle Saint-Cloud
- 2 nouvelles associations/magasins sont recensées comme point de collecte sur Vélizy-Villacoublay

En 2018, 776 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire hors bornes situées en déchèteries, soit une augmentation de 2,24% par rapport à 2017. Le ratio est de 2,94 kg/habitant ce qui est performant en comparaison du ratio de collecte national et d'Ile-de-France (source ORDIF 2014) qui sont respectivement de 2,6 kg/habitant et 1,9 kg/habitant.

Les PAV textile situés dans les déchèteries (Bois d'Arcy, Le Chesnay et l'éco-point de Bièvres) sont affectés aux communes accueillant ces structures.

Pour améliorer encore la qualité du recyclage et en partenariat avec l'association Le Relais, des bornes de collecte de vêtements ont été disposées lors de brocantes organisées dans les communes des Loges-en-Josas (avril), Châteaufort (avril), Saint-Cyr-L'Ecole (mai), Buc (juin), Jouy-en-Josas (juin), La Celle Saint-Cloud (juin et septembre), Bailly (septembre) et Bièvres (octobre). 2,80 tonnes de vêtements ont ainsi été collectées à ces occasions.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>BORNES HORS DÉCHÈTERIE</b>	429	469	612	622	721	759	776
<b>DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY</b>	3,03	7,17	10,44	9,27	13,29	17,11	20,9
<b>DÉCHÈTERIE DU CHESNAY</b>	0	0	7,5	8,43	8,86	10,74	12,95
<b>ECOPOINT DE BIÈVRES</b>	0	0	0	0,01	2,18	2,87	3,72



# TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS RECYCLABLES

Après la collecte, les déchets recyclables (papiers et emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier) sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.

Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant)

## ÉVOLUTION TONNAGE DE MATIÈRE VALORISÉE

Le tonnage des matières recyclées baisse depuis 2016. Si le flux papier, après une diminution en 2017, semble se maintenir, ce n'est pas le cas des emballages.

### EMBALLAGES MÉTAUX

2012	248 T
2013	272 T
2014	297 T
2015	254 T
2016	303 T
2017	352 T
2018	286 T

### EMBALLAGES

2012	3 007 T
2013	2 838 T
2014	3 805 T
2015	3 633 T
2016	3 572 T
2017	4 142 T
2018	4 097 T

### PAPIER

2012	3 906 T
2013	3 668 T
2014	4 779 T
2015	4 973 T
2016	5 252 T
2017	4 238 T
2018	4 242 T

sont orientés vers une filière de valorisation énergétique.

En 2018, 2 centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc.

### REFUS

2012	1 477 T
2013	1 579 T
2014	2 361 T
2015	2 215 T
2016	2 245 T
2017	2 198 T
2018	2 136 T

### VERRE

2012	4 417 T
2013	4 354 T
2014	5 775 T
2015	5 850 T
2016	6 444 T
2017	6 240 T
2018	6 454 T

### TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE (DR)

2012	7 161 T
2013	6 777 T
2014	8 881 T
2015	8 860 T
2016	9 127 T
2017	8 731 T
2018	8 626 T



## LE CENTRE DE TRI DE THIVERVAL-GRIGNON (GÉRÉ PAR LE SIDOMPE)

4 285,45 tonnes de déchets recyclables issus de l'intercommunalité ont été réceptionnés en 2018 avec un taux moyen de refus (erreurs de tri) de 19,11%. A noter que la moyenne du SIDOMPE en 2017 était de 20,82%.

## LE CENTRE DE TRI DE NANTERRE (GÉRÉ PAR LE SYCTOM)

6 438,26 tonnes de déchets recyclables issus du Chesnay, Vélizy-Villacoublay et Versailles réceptionnés en 2018 avec un taux moyen de refus de 16,38%. A noter que la moyenne du SYCTOM était de 19,6% en 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les déchets recyclables issus des communes du SITRU sont acheminés au centre de tri de Nanterre (convention SITRU/SYCTOM). Ainsi 1 183,72 tonnes de déchets recyclables issus des communes du SITRU ont été réceptionnés en 2018 avec un taux moyen de refus de 18,77%. A noter que la moyenne du SITRU en 2017 était de 18,20%.

## ÉVOLUTION DES TAUX DE REFUS

MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	
2010	22,28%
2011	19,35% (Intégration des communes de Noisy-le-Roi, Bailly et Rennemoulin)
2012	19,66%
2013	19,32% (Intégration de la commune de Châteaufort)
2014	20,18% (Intégration des communes du Chesnay, Bougival et La Celle Saint-Cloud)
2015	19,87%
2016	18,54% (Intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay)
2017	19,05%
2018	18,64%

## ERREURS DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

La qualité du tri est observée lors de caractérisations effectuées par les syndicats de traitement sur les bennes déchets recyclables de notre territoire.

Le taux de refus (erreurs de tri) qui avait régulièrement baissé entre 2010 et 2013 est remonté en 2014 dépassant les 20%. Aussi, à partir de 2015 de nouvelles campagnes de sensibilisation ont été menées permettant une baisse des erreurs de tri dès 2015 (19,9%) pour atteindre en 2018, 18,6%.

## TAUX DE REFUS EN 2018

	TAUX DE REFFUS
BAILLY	19,61%
BIÈVRES	22,88%
BOIS D'ARCY	19,43%
BOUGIVAL	23,23%
BUC	18,87%
CHÂTEAUFORT	12,24%
FONTENAY-LE-FLEURY	20,77%
JOUY-EN-JOSAS	19,92%
LA CELLE SAINT-CLOUD	14,31%
LE CHESNAY	16,91%
LES LOGES-EN-JOSAS	19,53%
NOISY-LE-ROI	18,07%
RENNEMOULIN	30,31%
ROCQUENCOURT	20,47%
ST-CYR-L'ÉCOLE	20,94%
TOUSSUS-LE-NOBLE	7,67%
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	19,10%
VERSAILLES	13,13%
VIROFLAY	16,78%
MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	18,64%

# DÉCHÈTERIES ET POINTS DE COLLECTE

## FOCUS SUR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN PORTE-À-PORTE

La direction environnement de Versailles Grand Parc mène depuis de nombreuses années des suivis qualité tri (c'est-à-dire des contrôles réguliers de bacs de déchets recyclables) et tente par ce biais de sensibiliser les usagers aux consignes de tri en vigueur sur le territoire (en apposant des scotchs « erreur de tri » sur les bacs comportant des déchets non-conformes). Toutefois, ces suivis ont de faibles impacts en habitat collectif, contrairement aux zones pavillonnaires où les habitants sont directement concernés par le contrôle de leur poubelle. En conséquence, l'Agglomération a souhaité mener, en complément, une campagne de sensibilisation en porte-à-porte auprès des résidences du territoire où des erreurs de tri ont, le plus fréquemment, été relevées.

Après avoir testé cette opération de sensibilisation en porte-à-porte, en 2016 et 2017, sur certaines résidences de Rocquencourt, Versailles et Vélizy-Villacoublay, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc réédite donc l'initiative en 2018 sur la commune du Chesnay, grâce à la collaboration du SYCTOM (dans le cadre de son plan d'accompagnement à la prévention et au tri).

Ainsi, des actions de sensibilisation en porte-en-porte ont été menées dans plusieurs grandes résidences du Chesnay, soit 6 540 foyers concernés (dont 52% des foyers qui ont bénéficié d'un échange avec des ambassadeurs du tri).

A cette occasion des sacs de pré-collecte ont été remis aux habitants qui le souhaitent et un courrier de boitage, récapitulant les consignes de tri, accompagné d'une roue du tri ont été distribués à l'ensemble des logements visés.

Versailles Grand Parc propose un service de déchèteries et de points de collecte pour les déchets non ramassés en porte à porte et permet ainsi une meilleure valorisation des encombrants (bois, ferraille, carton...).

Ces services sont composés en 2018 de :

- Six déchèteries desservant les communes du territoire (cf. tableau ci-dessous)
- Points de collecte réguliers pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et les déchets toxiques (DDS). Ces solutions transitoires permettent d'offrir une alternative de proximité pour des déchets non collectés en Porte à Porte (cf. annexes 5 et 6).

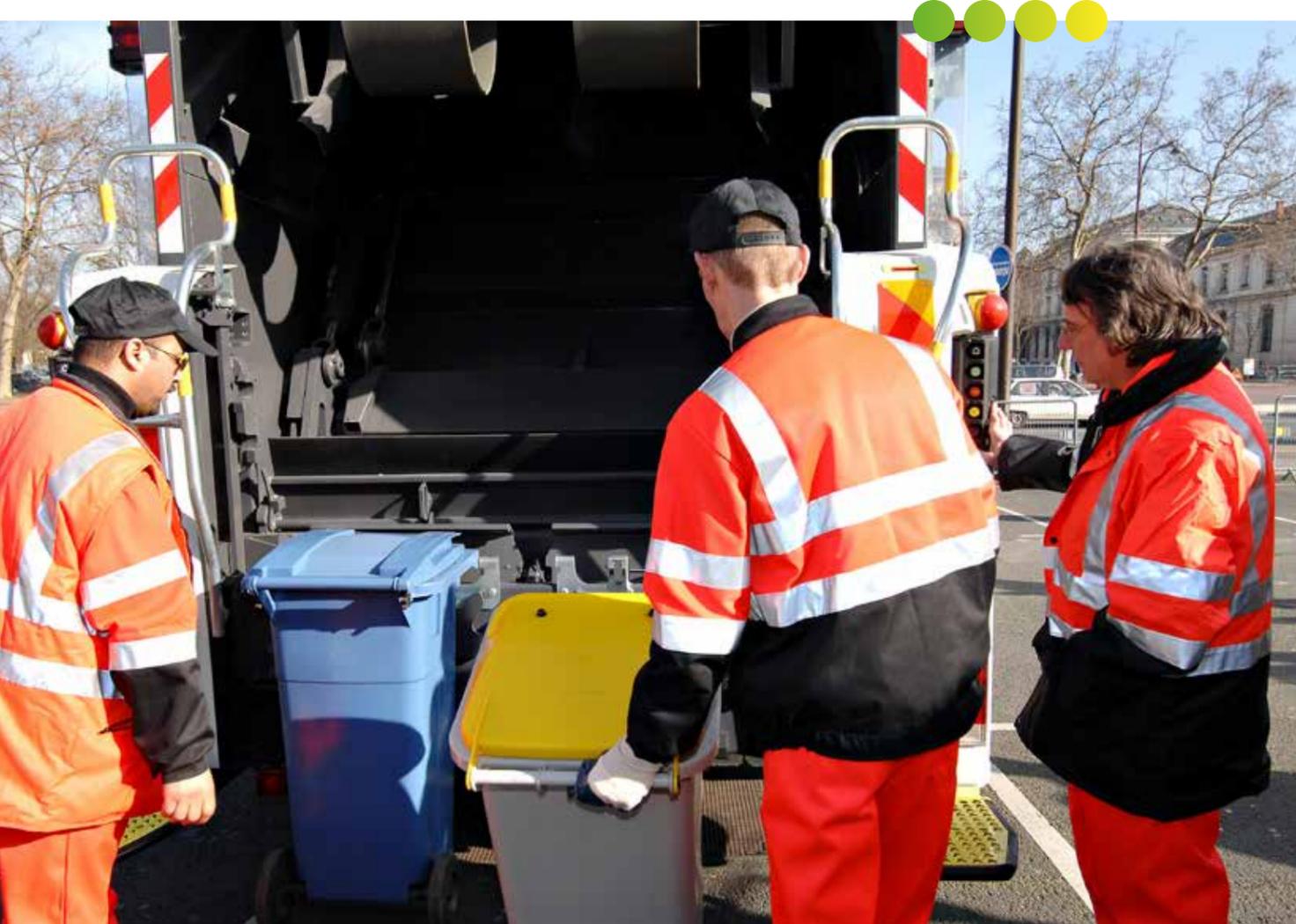
La fréquentation de ces points de collecte étant très variable (entre 135 et 980 personnes/an selon les permanences), il a été décidé que pour les permanences recevant moins de 350 personnes

par an, le maintien d'une collecte mensuelle ne se justifiait pas.

Ainsi, afin d'optimiser le service et de l'ajuster à son utilisation, les points de collecte de Buc, des Loges-en-Josas, de Toussus-le-Noble et pour partie Versailles sont réalisés une fois tous les deux mois. Ce nouveau rythme de collecte est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A noter que les habitants de Buc, les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay ont la possibilité de déposer des gravats et tout venant au centre de transfert de Nicollin situé à Buc.

En 2018, l'ensemble de ces points de collecte hors déchèteries fixes a permis de collecter 55 tonnes de déchets toxiques soit 2 tonnes de moins qu'en 2017 et 129 tonnes de DEEE soit 72 tonnes de plus qu'en 2017.



## DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE EN 2018

	ADRESSE	COMMUNES DESSERVIES	EXPLOITANT	MODALITÉS D'ACCÈS
<b>BOIS D'ARCY</b>	rue Abel Gance, Zac de la Croix Bonnet Bois d'Arcy	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
<b>ECOPOINT DE BIÈVRES</b>	27 route de Jouy Bièvres	Bièvres Jouy-en-Josas	Versailles Grand Parc	2m <sup>3</sup> /semaine sur présentation d'une pièce d'identité ou justificatif de domicile
<b>LE CHESNAY (FERMETURE FIN JUN 2018)</b>	37 rue Caruel de Saint Martin Le Chesnay	Le Chesnay Versailles Roquencourt	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
<b>LE CHESNAY (OUVERTURE DEPUIS LE 10/12)</b>	14 Route de Saint Germain Le Chesnay	Le Chesnay Roquencourt	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
<b>MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY- VILLACOUBLAY</b>	23 avenue Robert Wagner Vélizy-Villacoublay	Vélizy-Villacoublay	Versailles Grand Parc	Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
<b>CARRIÈRES-SUR- SEINE</b>	1 rue de l'Union Carrières-sur-Seine	Bougival La Celle Saint-Cloud	SITRU	15 passages / an dans la limite de 3 tonnes Sur présentation d'une carte d'accès
<b>MAGNY-LES- HAMEAUX</b>	Rue de la Planète Bleue Rond Point de Gomberville Magny-les-Hameaux	Châteaufort	Magny-les-Hameaux	2m <sup>3</sup> /jour sur présentation d'une carte d'accès



**POUR ALLER PLUS LOIN :**

Un réseau de déchèteries est en projet. L'objectif est de permettre aux habitants d'accéder à un équipement en moins de 15 minutes.

En 2018, Versailles Grand Parc a lancé un marché de travaux pour la construction de sa 2<sup>ème</sup> déchèterie intercommunale qui sera située sur Buc dans la ZI Sud-Le Pré Clos. Son ouverture est prévue pour janvier 2020. Elle sera composée d'une douzaine de quais afin d'accepter et de valoriser un grand nombre de déchets.

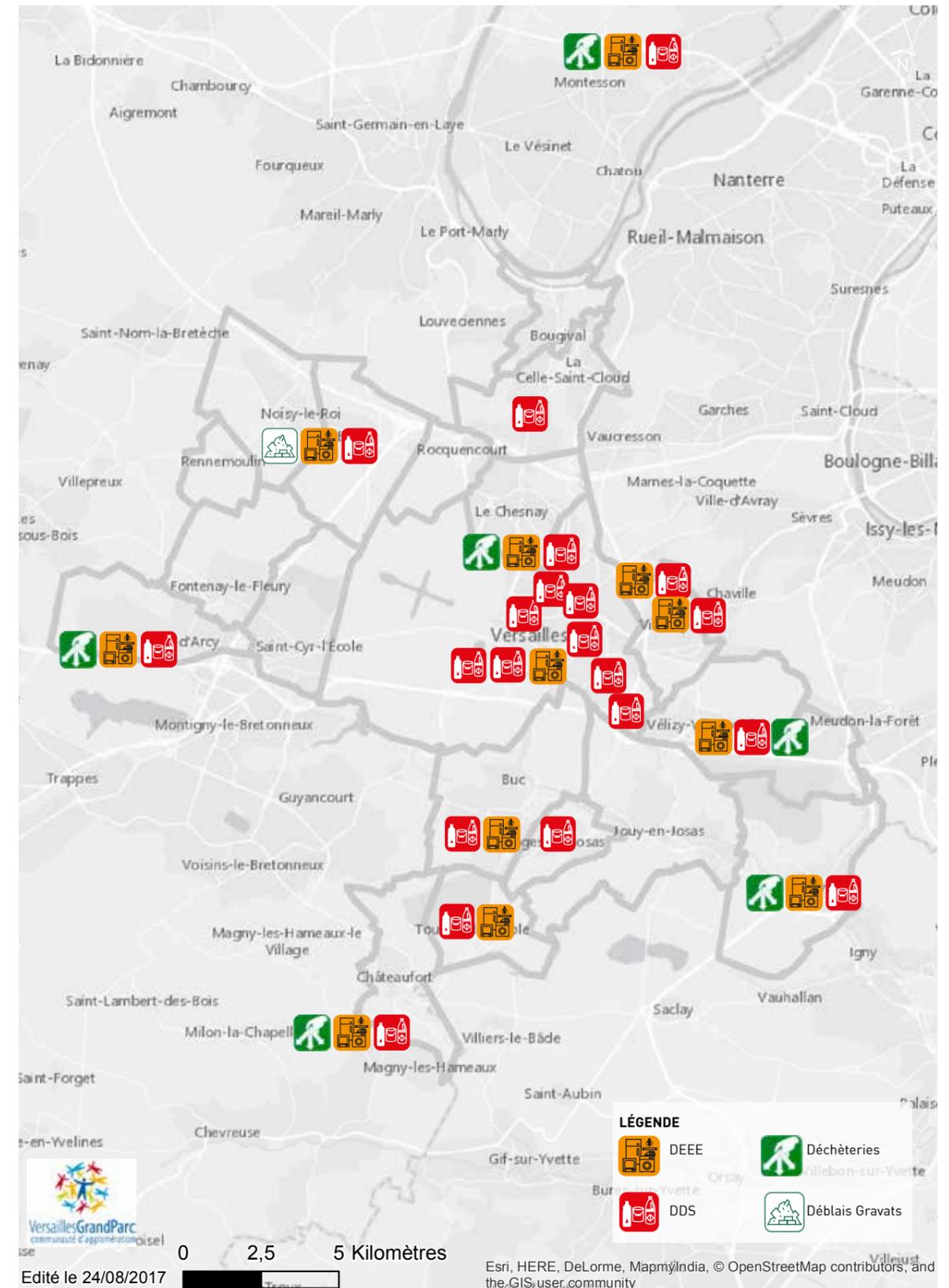
Une filière de « réemploi » sera aussi mise en place en lien avec le projet de ressourcerie (établissement de collecte et de revente d'objets de seconde main, à but non lucratif) de l'Agglo.

Cette nouvelle déchèterie est soumise à enregistrement ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) pour les déchets non dangereux et à déclaration ICPE pour les déchets dangereux. A ce titre, l'intercommunalité a déposé auprès de la Préfecture une demande de dossier d'enregistrement le 12 avril 2018 et complété le 5 juillet 2018. Dans ce cadre, une consultation du public a été organisée. L'avis des conseils municipaux des communes avoisinantes a également été sollicité.

Un permis de construire a été déposé le 12 avril 2018 et accordé le 24 juillet 2018.



**CARTE DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES ET DES PERMANENCES DU TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018**



## LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES (CF. ANNEXE 7)

Une déchèterie est un équipement soumis à la réglementation des « installations classées pour la protection de l'environnement ». C'est un lieu de collecte en apport volontaire, clos et gardienné, où les usagers peuvent apporter les déchets en grandes quantités, encombrants ou de nature dangereuse. Cet équipement permet de développer au maximum les mécanismes du recyclage (tri) et de valorisation des déchets ménagers. Elles complètent le dispositif de collecte et permettent de sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets.

### LES CHIFFRES CLÉS

Les déchèteries intercommunales sont très fréquentées par les usagers du territoire et enregistrent chaque année des apports plus

importants. Nos déchèteries attirent également les particuliers et professionnels des communes non adhérentes ne disposant pas d'accès en déchèterie. Afin de privilégier l'accès aux particuliers de l'Agglomération, notamment le week-end et de suivre au mieux les apports de chacun, un contrôle d'accès par carte est en place sur les déchèteries de Bois d'Arcy et du Chesnay.

- L'accès est gratuit pour les particuliers qui sont limités à 20 passages par an sans limitation de volume. Une carte d'accès est éditée par foyer.
- Les apports des professionnels sont payants.
- 3 377 cartes ont été éditées donnant l'accès à la déchèterie de Bois d'Arcy, dont 1 559 permettant également l'accès à la déchèterie du Chesnay, soit une augmentation de 11% par rapport à 2017. Au total 32 823 cartes ont été créées depuis 2012.

## PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	BOIS D'ARCY	ECOPOINT	LE CHESNAY (FERMETURE FIN JUIN 2018)	VÉLIZY- VILLACOUBLAY
TOUT VENANT INCINÉRABLE	•			
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	•	• (benne tout venant)	• (benne tout venant)	
MÉTAUX	•	•	•	
DÉCHETS VÉGÉTAUX	•	•	•	
CARTON	•	•	•	
GRAVATS	•	•	•	
BOIS	•	•		
MOBILIER (BENNE SPÉCIFIQUE ECO MOBILIER)	•			
DÉCHETS TOXIQUES (PEINTURE, COLLE, VERNIS, ENGRAIS, PHYTOSANITAIRE, SOLVANT, AÉROSOL, BASE, ACIDE....)	•	•	•	•
HUILE DE FRITURE	•	•	•	•
HUILE DE VIDANGE	•		•	•
CAPSULES DE CAFÉ	•	•	•	
BOUEILLE DE GAZ, BOUEILLE D'OXYGÈNE, EXTINCTEUR	•			
BATTERIES, PILES	•	•	•	•
PNEUS VÉHICULES LÉGERS	•			•
FILTRE À HUILE	•	•	•	•
CARTOUCHES D'ENCRE	•	•	•	•
RADIOGRAPHIES, MÉDICAMENTS	•	•	•	•
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	•	•	•	•
LAMPES, NÉONS, TUBES FLUORESCENTS	•	•	•	•
TEXTILES	•	•	•	
DÉCHETS RECYCLABLES	•			
VERRE	•		•	
BOUCHONS	•	•		

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>NOMBRE DE CARTE D'ACCÈS CRÉÉS DONNANT ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY</b>	5 493	3 038	2 881	9 900	3 916	4 218	3 377
<b>TOTAL CARTE D'ACCÈS</b>	-	8 531	11 412	21 312	25 228	29 446	32 823
<b>% AUGMENTATION</b>	-	55%	34%	87%	18%	17%	11%
<b>NOMBRE DE CARTE D'ACCÈS CRÉÉS DONNANT ACCÈS ÉGALEMENT À LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY</b>	-	-	1 015	7 364	1 785	2 082	1 559
<b>DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY (OUVERTURE DEPUIS AVRIL 2012)</b>							
<b>COMMUNES FRÉQUENTANT LE PLUS LA DÉCHÈTERIE</b>	90% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole	90% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	87% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	83% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	79% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	87% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-Le-Roi, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, St-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay
<b>NOMBRE DE VISITES</b>	8 914	19 010	26 641	24 872	30 592	33 538	39 274
<b>TONNAGES</b>	1 692	3 782	4 620	5 915	7 763	10 153	11 039
<b>ÉVOLUTION TONNAGE</b>	-	123%	22%	28%	31%	31%	9%
<b>DÉCHÈTERIE DU CHESNAY</b>							
<b>NOMBRE DE VISITES</b>	11 625	10 757	11 133	7 635	10 057	12 363	6 451
<b>TONNAGES</b>	-	-	1 352	1 537	1 607	1 883	1 067
<b>ÉVOLUTION TONNAGE</b>	-	-	-	14%	5%	17%	-43%
<b>ECOPOINT DE BIÈVRES</b>							
<b>NOMBRE DE VISITES BIÈVRES</b>	1 927	2 108	2 604	2 968	3 243	3 434	3 751
<b>NOMBRE DE VISITES JOUY-EN-JOSAS</b>	1 622	1 973	2 483	2 919	3 197	3 314	3 780
<b>NOMBRE DE VISITES TOTAL</b>	3 549	4 081	5 087	5 887	6 440	6 748	7 531
<b>PART DE LA POPULATION DE BIÈVRES</b>	54%	52%	51%	50%	50%	51%	50%
<b>PART DE LA POPULATION DE JOUY-EN-JOSAS</b>	46%	48%	49%	50%	50%	49%	50%
<b>TONNAGES</b>	873	847	1 100	967	1 127	1 032	1 041
<b>ÉVOLUTION TONNAGE</b>		-3%	30%	-12%	17%	-8%	1%
<b>DÉCHÈTERIE DE MAGNY-LES-HAMEAUX</b>							
<b>NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS CHÂTEAUFORT</b>	-	-	2 238	2 377	2 536	1 989	2 228
<b>DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRE-SUR-SEINE</b>							
<b>NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS BOUGIVAL</b>	-	-	1 173	908	808	810	882
<b>NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS LA CELLE SAINT-CLOUD</b>	-	-	1 269	1 023	862	1 056	1 057
<b>MINI-DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY</b>							
<b>NOMBRE DE VISITES</b>	-	-	-	-	3 434	3 901	3 845
<b>TONNAGES</b>	-	-	-	-	34	35	27

Sur l'ensemble des déchèteries, les fréquentations augmentent et les tonnages également excepté sur la déchèterie de Vélizy-Villacoublay et du Chesnay. Pour la déchèterie du Chesnay, cela s'explique par sa fermeture au mois de juin et l'ouverture d'une mini-déchèterie au mois de décembre.

## LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY (CF. ANNEXE 11)

La fréquentation et les tonnages collectés sont en constante augmentation depuis son ouverture en avril 2012 :

- 39 274 visites ont été effectuées en 2018 soit une hausse de 17% par rapport à 2017
- 11 039 tonnes de déchets ont été collectées en 2018 soit une hausse de 9% par rapport à 2017
- Les particuliers représentent 92% des fréquentations et les professionnels près de 6%
- 15% de la population de Versailles Grand Parc fréquente la déchèterie de Bois d'Arcy. La commune la mieux représentée est Bois d'Arcy avec 71% de ses habitants qui sont venus apporter au moins une fois des déchets sur cette installation. Suivent ensuite les communes de Renne-moulin, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-L'École (respectivement 46%, 31% et 29% de leur population). Cette prédominance s'explique par la proximité géographique.
- On note globalement une nette augmentation des fréquentations pour la plupart des communes de Versailles Grand Parc.

## LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY

La fréquentation et les tonnages collectés sont en baisse, ce qui s'explique par la fermeture de

la déchèterie fin juin 2018 et l'ouverture d'une déchèterie provisoire en décembre 2018 :

- 6 451 visites ont été effectuées en 2018 soit une baisse de 47% par rapport à 2017
- 1 067 tonnes de déchets ont été collectées en 2018 soit une baisse de 43% par rapport à 2017.
- Les particuliers représentent 99% des fréquentations, et les professionnels moins de 1% car seuls les professionnels du Chesnay sont acceptés sur ce site.
- Les Chesnaysiens représentent 89% des fréquentations, les Versailles 10% et les Rocquencourtois 2%

## L'ÉCOPOINT DE BIÈVRES

Il y a eu 7 531 visites en 2018 soit 11% de plus qu'en 2017 et 1 041 tonnes de déchets soit 1% de plus que l'année précédente. L'Écopoint est fréquenté à part égale par les habitants de Jouy-en-Josas ou de Bièvres.

## LA MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accessible uniquement aux habitants de cette commune, 3 845 visites ont été relevées en 2018 soit 1,4% de moins qu'en 2017. Seuls les déchets toxiques et les DEEE sont acceptés ce qui explique le faible tonnage global collecté en comparaison aux autres sites.

## FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGERS DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY ET DU CHESNAY

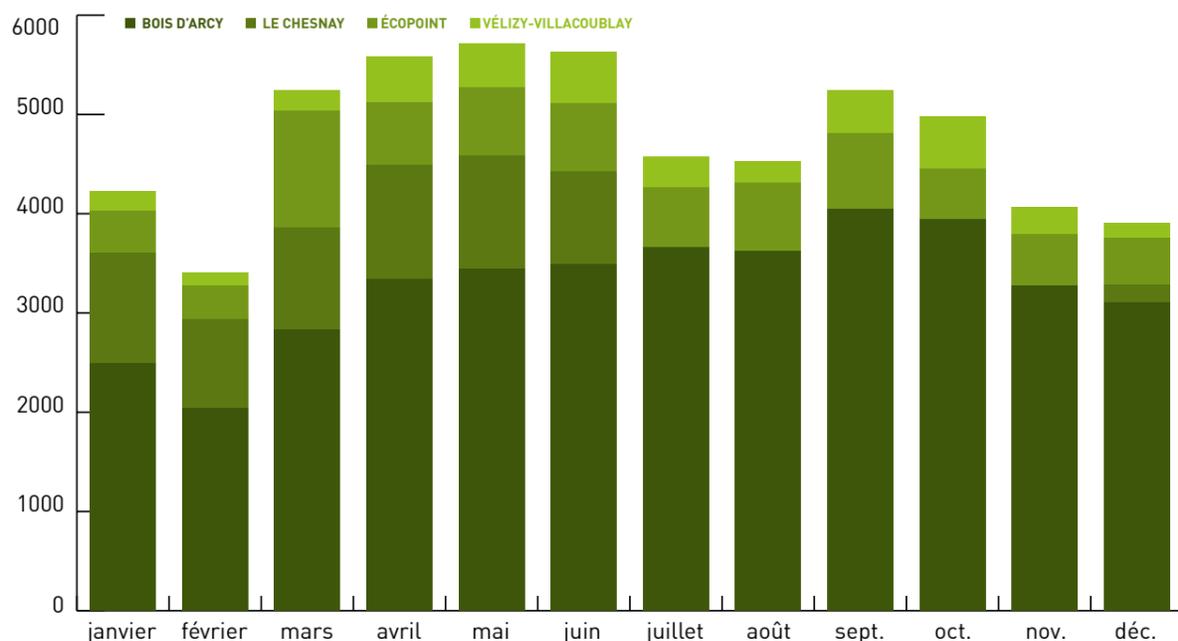
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	RÉPARTITION
<b>DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY</b>							
PARTICULIER	18 165	25 322	23 313	28 650	31 090	36 206	92%
PROFESSIONNEL	618	1 052	1 194	1 569	1 903	2 251	6%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	117	141	194	168	259	334	1%
COLLECTIVITÉ	110	126	171	205	286	483	1%
<b>TOTAL</b>	<b>19 010</b>	<b>26 641</b>	<b>24 872</b>	<b>30 592</b>	<b>33 538</b>	<b>39 274</b>	<b>100 %</b>
<b>DÉCHÈTERIE DU CHESNAY</b>							
PARTICULIER	-	-	7 575	9 963	12 200	6 363	99%
PROFESSIONNEL *	-	-	58	89	130	60	1%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	-	-	2	5	31	17	0%
COLLECTIVITÉ	-	-	0	0	2	11	0%
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 635</b>	<b>10 057</b>	<b>12 366</b>	<b>6 451</b>	<b>100 %</b>

\* seuls les professionnels du Chesnay sont acceptés sur la déchèterie

## TONNAGE COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE (2018)

	BOIS D'ARCY	COMPARAISON 2017/2018	LE CHESNAY	COMPARAISON 2017/2018	ÉCOPOINT BIÈVRES	COMPARAISON 2017/2018	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	COMPARAISON 2017/2018
<b>MOBILIER</b>	596,30	-17%	-	-	-	-	-	-
<b>BOIS</b>	1 041,50	-9%	-	-	176,46	-8%	-	-
<b>CARTONS</b>	137,36	-32%	37,06	-54%	22,16	5%	-	-
<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b>	817,42	-11%	113,62	-33%	55,66	10%	-	-
<b>MÉTAUX</b>	329,10	-27%	55,16	-51%	53,62	34%	-	-
<b>GRAVATS</b>	3 547,69	-10%	239,54	-42%	289,72	-7%	-	-
<b>TOUT VENANT INCINÉRABLE</b>	409,54	-31%	-	-	-	-	-	-
<b>TOUT VENANT NON INCINÉRABLE</b>	3 781,15	-2%	536,54	-45%	373,70	-2%	-	-
<b>DDM TRIADIS</b>	32,10	-29%	4,76	9%	16,80	2%	9,19	-15%
<b>BATTERIES</b>	6,61	-16%	0,05	-96%	1,57	88%	0,77	-58%
<b>DDM ECODDS</b>	76,01	-8%	12,581	-43%	-	-	-	-
<b>RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES (RECETTE)</b>	0,23	8%	0,05	-62%	-	-	0,00	-1%
<b>RADIOGRAPHIES NUMÉRIQUES</b>	0,46	21%	0,07	-72%	-	-	0,00	-1%
<b>CAPSULES DE CAFÉ</b>	1,47	-60%	0,54	260%	0,42	45%	-	-
<b>CARTOUCHES D'ENCRE</b>	1,08	-66%	0,06	-68%	0,10	43%	-	-
<b>DEEE</b>	213,99	-13%	51,49	-47%	46,40	10%	15,55	-23%
<b>TEXTILE</b>	20,90	-22%	12,95	21%	3,72	30%	-	-
<b>PILES ET ACCUMULATEURS</b>	1,85	8%	0,7	23%	0,63	271%	0,55	-0,24%
<b>PNEUMATIQUES</b>	15,93	-13%	-	-	-	-	-	-
<b>HUILE DE MOTEUR</b>	8,10	-4%	1,44	-11%	0,00	-	0,81	-0,10
<b>NÉONS</b>	0,54	-6%	0,19	-5%	0,12	-20%	0,16	14%
<b>LAMPES</b>	0,14	55%	0,15	-	0,00	-100%	0,07	40%
<b>TOTAL 2018</b>	<b>11 039,468</b>	<b>-</b>	<b>1 066,951</b>	<b>-</b>	<b>1 041,08</b>	<b>-</b>	<b>27,10</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 2017</b>	<b>10 152,936</b>	<b>9%</b>	<b>1 883,41</b>	<b>-43%</b>	<b>1 031,98</b>	<b>1%</b>	<b>34,78</b>	<b>-22%</b>
<b>TOTAL 2016</b>	<b>7 763</b>	<b>42%</b>	<b>1 606,7</b>	<b>-34%</b>	<b>1 127,42</b>	<b>-8%</b>	<b>34,26</b>	<b>-26,43%</b>
<b>TOTAL 2015</b>	<b>5 918,975</b>	<b>87%</b>	<b>1 536,66</b>	<b>-31%</b>	<b>966,88</b>	<b>8%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 2014</b>	<b>4 620,43</b>	<b>139%</b>	<b>1 352,04</b>	<b>-21%</b>	<b>1 100,14</b>	<b>-5%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 2013</b>	<b>3 782,18</b>	<b>192%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>846,7</b>	<b>23%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 2012</b>	<b>1 692,452</b>	<b>552%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>873,12</b>	<b>19%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 2011</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>965,59</b>	<b>8%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 2010</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>465,39</b>	<b>124%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS PAR MOIS ET PAR SITE



Les déchèteries sont beaucoup plus fréquentées du mois d'avril au mois d'octobre (variation saisonnière des déchets végétaux, vacances, déménagements...).

## DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES

### • Les bouchons en plastique

Versailles Grand Parc a mis en place une nouvelle filière gratuite des bouchons en plastique sur la déchèterie de Bois d'Arcy et l'Écopoint de Bièvres. Les bouchons sont collectés par l'association « les bouchons d'amour », puis revendus. L'argent récolté permet de financer du matériel pour les personnes handicapées mais aussi des opérations de sensibilisation sur le handicap.

Ces deux nouveaux points de collecte s'ajoutent aux nombreux lieux qui récupèrent déjà les bouchons sur le territoire (certaines écoles, entreprises, mairies, etc.), gérés par différentes associations.

### • Collecte des médicaments, exclusivement en pharmacie

L'Agglo a définitivement cessé de collecter les Médicaments Non Utilisés (MNU) des particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les médicaments non

utilisés ne sont plus collectés en déchèterie et aux permanences des déchets toxiques. Ils sont à déposer uniquement en pharmacie, sans emballage. En effet, les pharmacies ont l'obligation légale de les réceptionner conformément à l'article 32 de la loi n°2007-248 du 26 février 2007.

Les MNU collectés en pharmacie sont ensuite gérés par l'association CYCLAMED chargée par les pouvoirs publics de veiller à leur bonne élimination dans les centres d'incinérations sélectionnés par leurs soins.

### LES DASRI

Les Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) engendrent des problèmes d'hygiène et de sécurité lorsqu'ils sont jetés dans les bacs/sacs de collecte. Toutefois, en 2012, un nouvel éco-organisme DASTRI a vu le jour, permettant ainsi aux patients en auto-traitement (diabétiques, hémophiles) d'obtenir gratuitement en pharmacie, des contenants pour leurs déchets de soins perforants (piquants, coupants et tranchants),

comme leurs seringues. Une fois les contenants pleins, ils peuvent les apporter dans les pharmacies partenaires répertoriées sur la carte interactive de points de collecte consultable sur le site internet de Versailles Grand Parc.

Ces déchets spécifiques sont ainsi traités en toute sécurité.

En 2018, 67 pharmacies réparties sur 13 communes adhéraient au dispositif de collecte DASTRI.

Le 10 juin 2016, Versailles Grand Parc a signé une convention avec DASTRI des particuliers pour permettre une collecte et élimination gratuite des DASRI issus de la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay. Ainsi 70kg de DASRI ont pu être collectés gratuitement en 2018.

4,8 tonnes de DASRI ont été collectés en 2018 via la filière DASTRI soit 16,35 g/habitant. Ce ratio est le même qu'en 2017 mais reste toutefois performant en comparaison du ratio national de 2014 qui est de 7 g/habitant et à celui de l'Ile-de-France qui est de 3 g/habitant.



## PHARMACIES ADHÉRENTES À DASTRI ET POIDS COLLECTÉ PAR COMMUNE

	2015		2016		2017		2018	
	NOMBRE	POIDS (KG)	NOMBRE	POIDS (KG)	NOMBRE	POIDS (KG)	NOMBRE	POIDS (KG)
BAILLY	1	45,18	1	73,68	1	29,17	1	44,10
BIÈVRES	1	191,43	1	70,20	1	102,28	0 (fermeture en cours d'année)	95,41
BOIS D'ARCY	4	381,35	4	466,39	4	389,33	3	395,71
BOUGIVAL	1	19,09	1	50,32	1	52,05	1	64,51
BUC	2	198,14	2	176,85	2	130,87	2	195,79
FONTENAY-LE-FLEURY	4	364,57	4	359,79	4	316,18	4	239,11
JOUY-EN-JOSAS	3	165,81	3	206,33	3	140,37	3	190,94
LA CELLE ST-CLOUD	4	309,54	4	396,02	4	286,59	4	391,32
LE CHESNAY	6	364,65	6	251,75	6	363,6	7	148,49
NOISY-LE-ROI	2	169,46	2	118,39	2	138,47	2	137,17
ST-CYR-L'ÉCOLE	5	196,56	5	352,30	5	382,64	5	366,52
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	1	314,91	3	343,67	6	368,34	6	628,52
VERSAILLES	23	1 986,29	23	1 497,02	24	1 294	24	1 503,60
VIROFLAY	4	353,88	4	330,21	4	312,69	4	405,37
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>5 060,86</b>	<b>63</b>	<b>4 692,92</b>	<b>67</b>	<b>4 306,58</b>	<b>66</b>	<b>4 806,55</b>

## LES ACTIONS MENÉES EN 2018

### VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY

La déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy est soumise à déclaration aux Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

En application de la réglementation relative à l'organisation et à la gestion des déchèteries, la collectivité se doit de procéder aux contrôles périodiques et techniques prévus par les articles L 512-11 et R 512- 55 à R 512-66 du Code de l'environnement.

Ainsi, Versailles Grand Parc a fait appel à un organisme d'inspection agréé par le ministère de l'écologie pour procéder à la vérification de la conformité de l'installation aux prescriptions. Suite à la visite réalisée le 19 décembre 2017, l'intercommunalité a réduit le nombre de contenants recueillant les déchets toxiques présents sur l'installation et mis en place le certificat d'aptitude des gardiens de déchèterie, et des affichages complémentaires (interdiction de feu, mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient contenant des substances dangereuses) et ce afin d'être en conformité.

### TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY

Des travaux ont été réalisés en 2018 sur la déchèterie de Bois d'Arcy :

- Réaménagement et réhabilitation du local des gardiens (9 823 € HT )
- Réaménagement du local déchets toxiques pour suivre les recommandations du bureau d'études en charge de la vérification périodique avec l'acquisition de caisses de rétention pour les caisses-crocco et de deux étagères de rétention (2 059 € HT)
- Travaux d'étanchéité de la plateforme haut de quai de la déchèterie avec pompage des eaux stagnantes en sous-sol, réfection des joints et réalisation de 3 carotages (9 825 € HT)

### FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY EN JUIN 2018

Dans le cadre de travaux de réhabilitation du centre

technique municipal du Chesnay, la déchèterie située à l'intérieur d'un des bâtiments a été dans l'obligation de fermer ses portes le 24 juin 2018.

Un dossier de cessation d'activité ICPE a ainsi été déposé par l'intercommunalité auprès de la Préfecture.

En attendant la création d'une déchèterie, les habitants du Chesnay, de Rocquencourt et de Versailles ont été orientés vers les permanences DEEE et DDS et la déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy.

La déchèterie provisoire, exploitée par l'intercommunalité, a pu ouvrir ses portes le lundi 10 décembre 2018, sur un terrain communal situé 14 route de Saint-Germain.

Dans un premier temps, seuls les habitants du Chesnay et de Rocquencourt ont eu accès à cette déchèterie. Cette installation est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 13h30 et le samedi sur rendez-vous de 8h30 à 12h.

Les déchets acceptés sur ce site sont les suivants : encombrants, déchets végétaux, gravats, carton et DEEE. Les déchets toxiques sont acceptés uniquement le samedi matin.

### LES DÉPÔTS SAUVAGES : UN FLÉAU CONTRE LEQUEL VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES LUTTENT AU QUOTIDIEN

Les dépôts sauvages, ce sont les déchets déposés en dehors des lieux et/ou des jours de collecte. En plus d'être illégal, un dépôt sauvage peut avoir de nombreuses conséquences dommageables : dégradation du paysage, pollution des sols et des eaux, dangers sanitaires, nuisances olfactives, etc.

La hausse de ces dépôts a conduit Versailles Grand Parc et les services techniques des communes à se mobiliser pour éradiquer cette pratique. Dans cette optique l'Agglo soutient les communes en fournissant des panneaux signalétiques (informant par exemple de l'interdiction des dépôts sauvages) en procédant à un nettoyage collectif, en aidant à la réhabilitation des sites touchés ou encore en surveillant les sites à risques.

Le nombre total de dépôts sauvages collectés par l'agglomération a augmenté entre 2016 et 2017, mais est en légère baisse en 2018. Cependant, le poids de déchets collectés et le coût d'enlèvement et de traitement augmente.



En 2018, un dépôt sauvage d'amiante a été retiré sur la commune de Toussus-le-Noble. Il a représenté à lui seul 22% du coût total de 2018 (9 840 €).

Le territoire de Versailles Grand Parc possède un certain nombre de sites particulièrement touchés par les dépôts sauvages ramassés par l'intercommunalité. L'Agglo travaille en lien avec les communes sur la résolution de ces points noirs.

A noter que les services techniques des communes ont en charge la collecte des dépôts sauvages inférieurs à 2m³. Ainsi, en plus d'avoir accès aux déchèteries, Versailles Grand Parc met à disposition des communes des moyens pour permettre l'élimination de ces dépôts (benne et contenants spécifiques dans les centres techniques municipaux, apport direct sur les sites de traitement/regroupement, contenant spécifiques...).

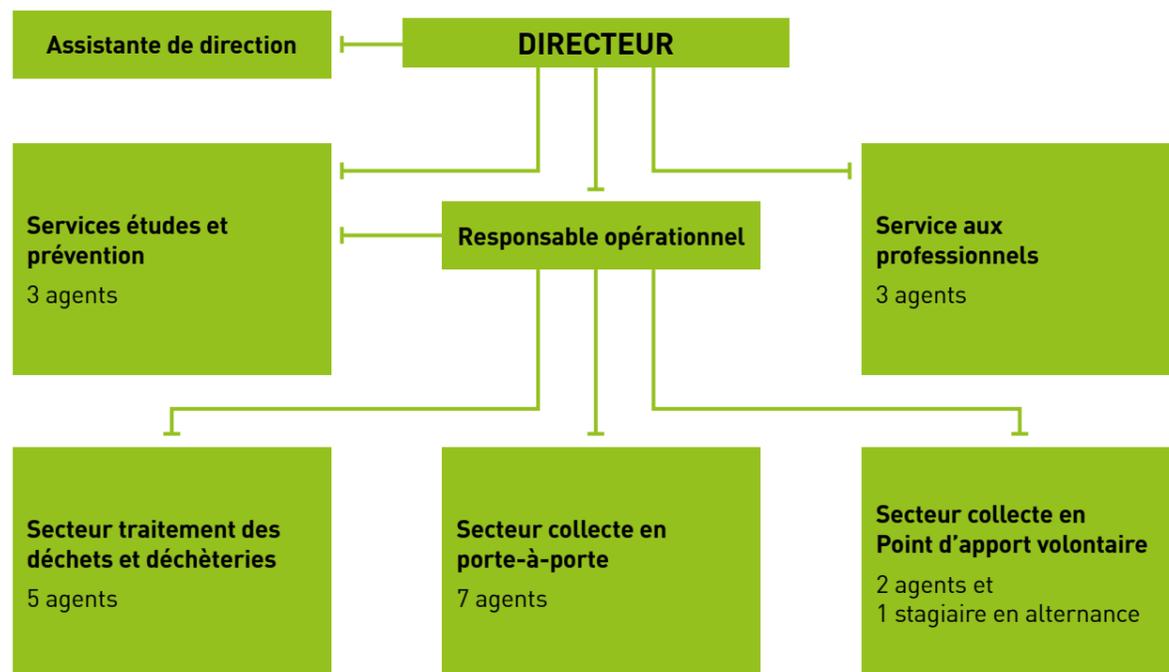
	NOMBRE DE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR L'AGGLO	POIDS TOTAL DES DÉPÔTS SAUVAGES (KG)	COÛT TOTAL (TRAITEMENT ET ENLÈVEMENT) DES DÉPÔTS SAUVAGES (€ TTC)
2013	44	104 384	23 343,06
2014	71	194 180	36 635,25
2015	59	155 820	31 919,61
2016	58	148 920	26 439,08
2017	92	125 100	26 316,36
2018	85	129 902	43,957,87

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DDM	7,34	14,86	11,16	10,24	8,37	6,14	19,07	11,99	12,18
TOUT VENANT	974,34	2 018,62	1 966,66	1 900,34	2 128,28	2 081,30	2 616,06	2 371,03	2 515,99
ADP BOIS	0	0	0	0	0	0	0	12,72	32,06
DEEE	0	0	0	0	0	0	8,72	8,16	1,35
PNEUS	0	1,64	6,19	8,49	2,56	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	982	2 035	1 984	1 919	2 139	2 087	2 644	2 404	2 562

# ORGANISATION INTERNE

ORGANIGRAMME AU 31/12/2018



## RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOI AU 31/12/2018

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOI	POURVUS	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
A	Ingénieurs territoriaux	4	3,6
	Attaché territorial	1	1
B	Rédacteurs territoriaux	0	0
	Techniciens territoriaux	2	1,8
C	Agents de maîtrise	5	4,6
	Agents administratifs	2	2
	Agents techniques	9	8,40
	Stagiaire en alternance	1	0,69
TOTAL (HORS STAGIAIRE)		23	21,4
TOTAL		24	22,09

# VERSAILLES GRAND PARC AU CONTACT DES HABITANTS

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

Outre la communication sur la prévention, la relation avec les habitants de l'Agglomération est primordiale tant pour le suivi de la prestation (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte...), que pour l'orientation des habitants (geste de tri, jours et modalités de collecte) et l'amélioration des quantités et la qualité des matières recyclées.

Ce contact est maintenu en permanence via le numéro vert, la boîte mail environnement, ainsi que par le biais des services communaux.

A noter que sur le site web [versaillesgrandparc.fr](http://versaillesgrandparc.fr), la rubrique environnement représente 42,36% de la fréquentation en 2018. Ce chiffre est en augmentation.

La page "Jour de collecte" est la plus consultée (près de 56,4% des consultations de la rubrique environnement) suivi de celle sur le tri sélectif (8,8%) et enfin celle des déchèteries intercommunales (7%).

En lien avec les campagnes d'information concernant les modifications des collectes des déchets, l'Agglo a édité un nouveau guide du tri 2018 diffusé à plus de 150 000 exemplaires sur les communes du territoire.

## LA COMMUNICATION EN CHIFFRES

- 34 courriers et 937 mails d'habitants traités ainsi que 10 demandes facebook
- 41 boîtages sur des rues ou quartiers ciblés pour rappel des consignes de tri ou changement mode de collecte
- 150 000 guides du tri distribués
- 12 000 sacs précollecte distribués
- 38 000 roues du tri distribuées
- Participation à 6 événements (manifestations au sein des communes)
- 36 visites de centres de tri pour les écoles et 1 visite de déchèteries

## SUIVI DE LA PRESTATION

Si certains de ces appels ne concernent que de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), certains nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple).

Ainsi :

- 4 080 ordres de services ont été adressés au prestataire de gestion du parc de bacs principalement pour des prestations de livraison de bacs (1 179) et d'échange de bacs (2 529)
- 6 033 bacs neufs et 278 bacs d'occasion ont été mis en place sur le territoire en 2018.
- 669 bacs ont été prêtés dans le cadre de 132 manifestations (augmentation de plus de 30% des demandes)
- 1 812 fiches de suivi ont été transmises aux prestataires dans le cadre du suivi courant de la prestation : oubli de collecte, adaptation des circuits de collecte suite à des travaux ou des problèmes de stationnement, débordement d'un point d'apport volontaire.
- 268 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, mise à disposition de bennes, déplacements ou manutention de PAV ont été menées (soit 9,39 % de plus qu'en 2017)
  - dont 137 interventions pour le déplacement ou manutention de PAV pour un montant total 20 794€ HT + 52 % par rapport à 2017).
  - dont 85 interventions pour la collecte de dépôts sauvages >2m<sup>3</sup> pour un montant total de 24 829€ HT (enlèvement) (+60 % par rapport à 2017), pour un poids total de 129 902kg de déchets.
  - dont 46 interventions suite à des événements de communes ou travaux pour un montant total de 13 431€ HT (+ 3% par rapport à 2017).

Ces dépenses correspondent aux ordres de service réellement effectués sur l'année 2018 (hors coût de traitement).

# RESSOURCES FINANCIÈRES

## DÉPENSES ET RECETTES LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

	2016	2017	2018
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
PRÉCOLLECTE DES DÉCHETS	530 520 €	505 191,70 €	349 694,88 €
COLLECTE	14 741 191,59 €	14 160 993,20 €	14 169 154,40 €
DÉCHÈTERIE	824 833,80 €	1 139 336,70 €	1 217 803,50 €
VALORISATION	1 720 636,98 €	1 470 624,51 €	1 366 321,97 €
ÉLIMINATION	7 242 674,09 €	7 407 480,64 €	7 260 788,60 €
SENSIBILISATION (COMPOSTAGE, ÉCOLES)	63 154,39 €	70 517,52 €	100 453,97 €
COMMUNICATION	114 200 €	115 834,58 €	110 789,37 €
FORMATIONS, OUTILS INFORMATIQUES	57 296,17 €	43 810,02 €	18 352,05 €
DIVERS	81 921,79 €	209 688,22 €	131 987,32 €
FRAIS DE STRUCTURE	1 714 819,63 €	2 266 406 €	1 657 996,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	1 234 272,10 €	1 176 206,89 €	1 235 554,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 325 520,54 €</b>	<b>28 566 089,98 €</b>	<b>27 618 896,06 €</b>
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-3,3%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
BACS ET COMPOSTEURS	386 386 €	411 581,67 €	527 621,06 €
DÉCHÈTERIE : TERRAIN, ÉTUDES, TRAVAUX	7 736 €	50 484,14 €	136 510,20 €
DIVERS MATÉRIELS (COM), ÉTUDES, PRÉVENTION	3 260,11 €	15 809,67 €	4 190,04 €
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	840 937 €	614 398,98 €	858 789,81 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 261 133,31 €</b>	<b>1 092 274,46 €</b>	<b>1 527 111,11 €</b>
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6,8%</b>	<b>-11,8%</b>	<b>39,8%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
DIVERS : LOCATION DU TERRAIN DE BUC	16 885 €	16 895,04 €	17 190,62 €
EXCEPTIONNELS : PÉNALITÉS DE MARCHÉ, RÉGULARISATIONS COMPTABLES...	29 841,41 €	76 738,04 €	61 677,80 €
REDEVANCE SPÉCIALE	2 289 803 €	2 169 530,88 €	2 402 274,91 €
SOUTIEN AU TRI	2 313 350 €	2 434 755,47 €	1 883 735,35 €
SUBVENTION PRÉVENTION (ÉTUDES COMPRIS)	0 €	29 912,56 €	193 473,10 €
TEOM	26 607 890 €	27 061 885 €	27 717 213,00 €
VENTE DE MATÉRIEAUX	49 570 €	53 831,85 €	52 701,25 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 307 339,41 €</b>	<b>31 843 548,86 €</b>	<b>32 328 266,03 €</b>
<b>ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7,1%</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,5%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (SUBVENTIONS)</b>	<b>90 000 €</b>	<b>128 025,62 €</b>	<b>184 029,54 €</b>
<b>ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-83,9%</b>	<b>42,3%</b>	<b>43,7%</b>

## DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2016, Versailles Grand Parc n'a pas connu d'évolution en matière de périmètre.

En 2018, les dépenses ont diminué de l'ordre de 3%. Cette baisse est liée principalement à l'évolution des frais de structures et des coûts d'élimination et de valorisation.

Dans un même temps, les recettes augmentent de 1,5% grâce à l'évolution des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des recettes liées à la redevance spéciale. Celles-ci viennent compenser la baisse des soutiens sur le tri.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent en 2018 27,6 K€.

La répartition des dépenses de fonctionnement évolue peu. Le poste de dépense le plus important concerne la collecte qui représente la moitié du budget de la direction de l'environnement suivi par le traitement des déchets correspondant à 1/3 des dépenses.

La gestion des déchèteries pèse à hauteur de 4 % des dépenses de fonctionnement et la pré-collecte (gestion du parc de bac et de PAV principalement) à hauteur de 1,3%.

Le cumul des charges de structure et de personnel représente 11% des dépenses 2018.

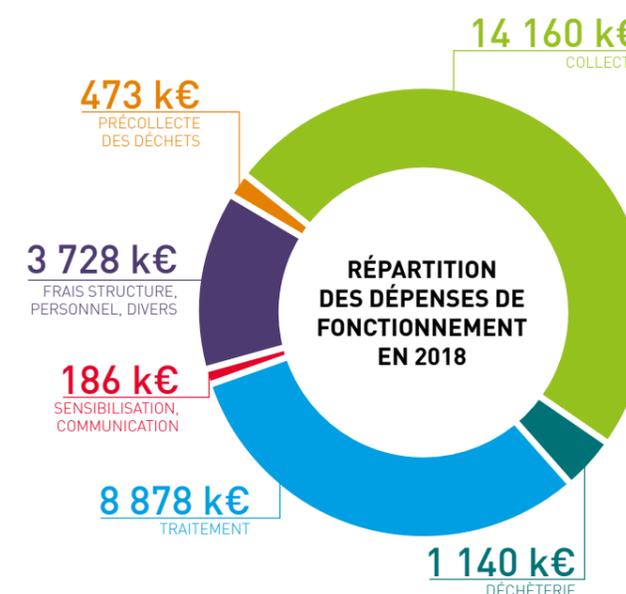
### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 32,3 M€. La taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est la principale source de financement avec 27,7M€ soit près de 86 % des recettes.

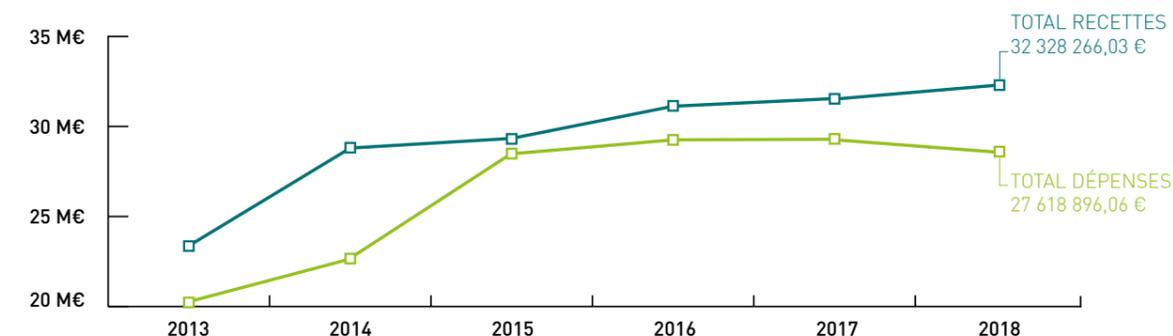
La redevance spéciale couvre près de 7,5% des recettes de fonctionnement soit un peu plus de 2,4M€.

Les subventions attribuées par les syndicats et les éco-organismes pour le soutien au tri représentent 6 % des recettes soit environ 1,9M€. A noter que ces soutiens sont en très forte baisse par rapport à l'année précédente.

A ces recettes s'ajoutent la vente de matériaux pour un montant de 52K€ et d'autres recettes exceptionnelles et diverses d'un montant total de 79 K€.



### ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement au titre de l'année 2018 représentent 1,5M€. Ce montant est en très forte augmentation par rapport à l'année 2017 (+40%).

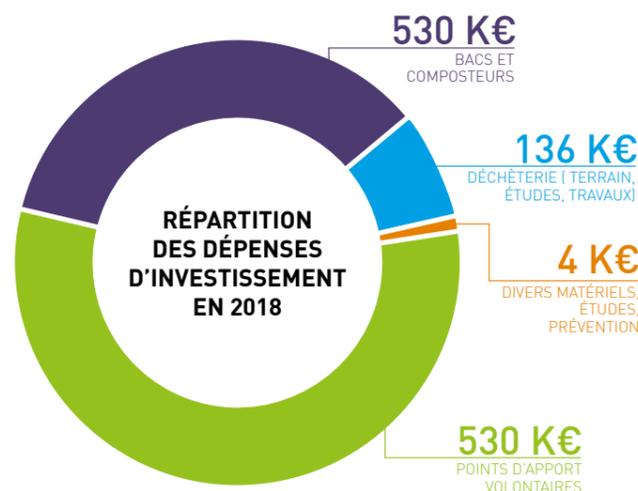
Cette augmentation concerne l'ensemble des types de dépenses (bacs, PAV, déchèterie).

Les recettes d'investissement représentent 184K€ en 2018 soit une augmentation de 43% des recettes. Ces recettes portent sur le versement de subvention pour la création de la déchèterie de Buc ainsi que le remboursement de copropriétés sur l'implantation de PAV en domaine privé.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un total d'un peu plus de 1,5M€ se décomposent comme suit :

- 860 K€ pour l'achat et l'installation de points d'apport volontaire (56 % des dépenses),
- 530 K€ pour l'achat de bacs et de composteurs soit près de 35 % des dépenses.
- 140 K€ soit 9% des dépenses ont été consacrés à l'amélioration du réseau de déchèteries et aux actions de prévention.



## INDICATEUR FINANCIER

Le coût aidé par habitant correspond à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement corrigés des ventes de matériaux et des subventions versées notamment par les éco-organismes.

Le coût total aidé TTC par habitant est de 101 € en 2018 (en référence aux dépenses 2018 mandatées).

Il est à noter qu'en Ile-de-France en 2013, le coût aidé moyen était de 94€ (allant de 55€ à 127€ selon les collectivités). Sachant que 50% des collectivités ont un coût aidé par habitant oscillant entre 82 et 104 € TTC/habitant, Versailles Grand Parc se situe dans la moyenne haute des collectivités d'Ile-de-France.

Ainsi, le coût complet total (dépenses d'investissement et de fonctionnement) en 2017 est de 110,30 € TTC/habitant et de 258,59 € TTC à la tonne.

## REDEVANCE SPÉCIALE

La loi prévoit que les collectivités puissent assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires et prévoit la possibilité qu'elle soit financée par les professionnels concernés.

Ainsi, par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui ne proviennent pas des ménages mais des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

On constate :

- une augmentation des recettes de redevance en 2018 (hors reports en 2017).
- une augmentation des recettes liées aux apports en déchèterie en 2018 due à divers facteurs :
  - La réévaluation des tarifs des apports en déchèterie.

## RÉPARTITION DES RECETTES 2018 DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

	MONTANTS 2014	MONTANTS 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT 2018
<b>REDEVANCE SPÉCIALE</b>	1 802 907,75 €	1 778 019,09 €	2 119 045,18 €**	1 981 125,01 €	2 204 564,32 €***
<b>FORAINS</b>	147 119,94 €*	159 005,21 €	153 619,11 €	150 893,20 €	157 031,69 €
<b>DÉCHÈTERIE</b>	13 658,92 €	19 408,14 €	17 139,35 €	37 512,67 €	40 678,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 963 686,61 €</b>	<b>1 966 532,13 €</b>	<b>2 289 803,64 €</b>	<b>2 169 530,88 €</b>	<b>2 402 274,91 €</b>

\* dont 10 099,69€ reversés en 2015 pour le mois de décembre 2014

\*\* dont environ 180 000 € reversés en 2016 pour l'année 2015

\*\*\* dont 46K€ reversés en 2018 pour l'année 2017

- La prise de conscience des professionnels du territoire pour qui les apports en déchèteries sont devenus des automatismes. La fréquentation a augmenté de plus de 14% entre 2017 et 2018 (malgré la fermeture de la déchèterie du Chesnay en cours d'année).

## RÉPARTITION DES REDEVABLES SUR LE TERRITOIRE

On décompte 847 redevables soumis à la redevance spéciale sur le territoire de Versailles Grand Parc. Leur répartition est inégale et reflète le tissu économique territorial de l'agglomération. En effet, la ville de Versailles représente 55% des redevables et 67% des recettes. Viennent ensuite les villes de Viroflay (6% des redevables et 5% des recettes) et Buc (6% des redevables et 3,6% des recettes) et enfin Saint-Cyr-l'École (5% des redevables et 4% des recettes) et Bois d'Arcy (5% des redevables et 3% des recettes).

Les grandes entreprises présentes sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay sont quant à elles majoritairement collectées via des collecteurs privés et n'apparaissent donc pas dans les résultats présentés dans ce document.

## RÉPARTITION DES RECETTES PAR TYPES DE REDEVABLES

Les administrations constituent une part très importante des recettes de la redevance spéciale. Elles ne représentent qu'environ 13% des redevables, mais constituent près de 30% des recettes.

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de biodéchets sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

Dès 2016, la communauté d'agglomération a décidé de signer une convention de partenariat avec le SYCTOM afin de mener une expérimentation sur

la collecte et le traitement des biodéchets des professionnels volontaires.

Trois communes du territoire sont concernées (Versailles, Vélizy-Villacoublay et le Chesnay). Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2017, les premières collectes ont pu commencer dès le mois de mai 2018.

Dans un premier temps seuls 25 sites ont souhaité participer à la démarche, cependant en fin d'année plus de 40 sites bénéficient de la collecte.

La commune de Jouy-en-Josas étant proactive quant à la mise en place du tri des déchets alimentaires et impliquée sur leur valorisation et leur prévention, elle a également été intégrée à l'expérimentation.

Plus de 142 tonnes de biodéchets ont été valorisés en 2018.

## PERSPECTIVES :

### • Collecte des bio-déchets

Face au succès de l'expérimentation de collecte séparative des biodéchets, son périmètre sera étendu à la commune de La Celle Saint-Cloud et de Fontenay-le-Fleury.

### • Mise à jour de la liste des professionnels dotés en sacs

Afin de mettre en conformité les contenants de pré-collecte une enquête sera menée par l'intercommunalité pour doter les professionnels versaillais de bacs ou à défaut de modulos. Les bacs et les modulos permettent d'éviter l'éparpillement des déchets sur voie publique dû notamment à la présence de nuisible et limitent la souillure des trottoirs.

En outre, les bacs permettent d'assurer des opérations de collecte en accord avec les recommandations de la CRAM.

# ORIENTATIONS 2019

Les principales orientations pour l'année 2019 sont les suivantes :

## **PRÉPARATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES AU SITRU ET SYCTOM**

## **TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE SUR LA ZONE D'EXPÉRIMENTATION, AVEC L'AIDE DE L'ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE RETENUE FIN 2018**

## **LANCEMENT DU NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS UNE OPTIQUE D'OPTIMISATION DU SERVICE ET DE MAITRISE DES COÛTS**

## **CONSTRUCTION ET OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE BUC**

## **RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES**

Cette campagne a objectif de permettre à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de continuer à affiner sa connaissance des flux entrants sur ses différents centres de transfert et de traitement des ordures ménagères résiduelles, en vue :

- de définir des actions de prévention et de tri ;
- de définir la part valorisable et non valorisable des ordures ménagères résiduelles ;
- de suivre l'impact des collectes sélectives et des extensions consignes de tri à venir sur la composition des ordures ménagères résiduelles ;
- d'évaluer l'impact de la mise en place d'une tarification incitative sur le geste de tri des usagers. Une campagne d'analyse avant sa mise en place permettra également de déterminer sur quelles catégories de déchets l'Agglo devra prévoir une communication pour améliorer le tri.

## **RÉALISATION D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI ET SENSIBILISATION À LA PRODUCTION DE DÉCHETS**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite en 2019 reprendre sa campa-

gne de sensibilisation au tri des déchets recyclables qui n'a pas pu être poursuivie en 2018 avec le lancement d'un marché pour réaliser des opérations de sensibilisation en porte-à-porte.

## **LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE SENSIBILISATION DES PUBLICS À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, Versailles Grand Parc souhaite proposer différentes actions de sensibilisation afin de toucher un large public sur des thématiques variées, avec en ligne de mire la réduction des déchets et la diffusion de pratiques écoresponsables.

Les prestations demandées portent principalement sur :

- Des spectacles à thème (gaspillage alimentaire, prévention des déchets, réemploi, protection de l'environnement...) à destination du public scolaire
- Des ateliers de sensibilisation sur le temps scolaire et périscolaire portant sur différentes thématiques
- Des animations à destination du grand public lors d'évènements ponctuels organisés par l'agglomération
- Des actions de sensibilisation en pied d'immeuble sur les consignes de tri et la prévention des déchets.

## **RENOUVELLEMENT DE MARCHÉS PUBLICS**

Les équipes travailleront sur les renouvellements des marchés suivants :

- Exploitation des déchèteries,
- Gestion du parc de points d'apport volontaire (fourniture, maintenance, lavage et logiciel de suivi du parc),
- Fourniture des sacs papiers kraft pour les déchets végétaux de la commune du Chesnay,
- Fourniture de sacs à ordures ménagères pour Versailles et la résidence Parly 2 du Chesnay,
- Distribution des sacs à ordures ménagères sur Versailles,
- Fourniture des composteurs et bioseaux,
- Gestion de parc de bacs (fourniture, maintenance)
- Mise à disposition d'une solution de gestion du service déchets et de sa facturation

# ANNEXES

# ANNEXE 1 : MARCHÉS PUBLICS EN COURS

36 marchés sont gérés par la Direction de l'environnement.

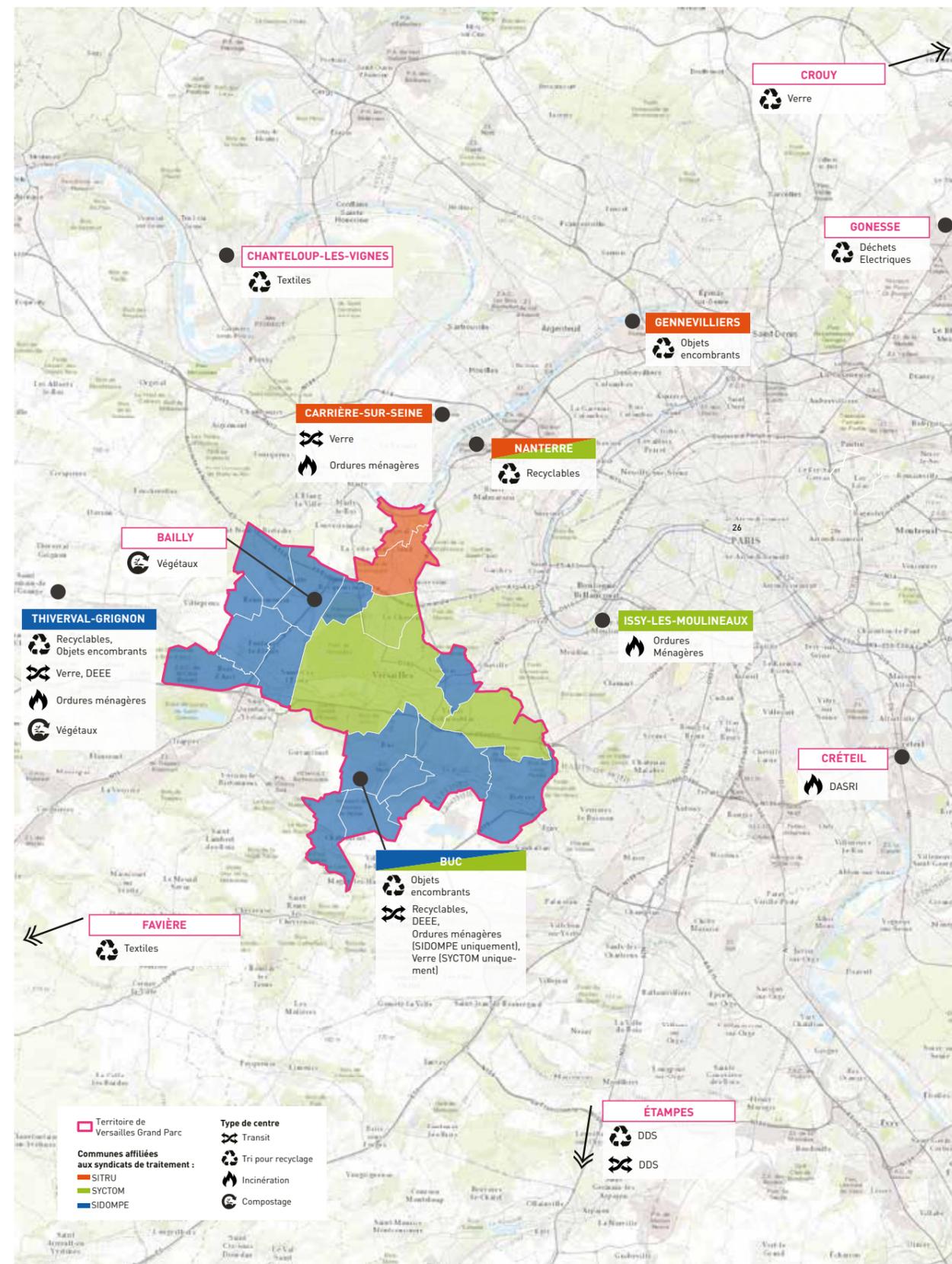
N° DU MARCHÉ	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIFICATION	DATE DE FIN
<b>PRÉCOLLECTE (13 MARCHÉS EN COURS)</b>				
812 437	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de VGP - Fourniture de sacs OM pour les habitants de Versailles et du Chesnay (lot 1)	PTL	02/09/2015	01/09/2019
812 438	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de l'Agglo Distribution de sacs OM pour les habitants de Versailles (lot 2)	ACP services	02/09/2015	01/09/2019
812 425	Fourniture et livraison de sacs de déchets végétaux pour les habitants de l'Agglo.	PLASTIC OMNIUM	04/03/2015	04/03/2018
812 441	Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés (lot 3)	CONTENUR	03/09/2015	02/09/2019
812 472	Gestion du parc de bacs de l'Agglo	CONTENUR	17/10/2016	16/10/2020
812 442	Lavage du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés (lot 4)	ANCO	04/09/2015	03/09/2019
17G048	Travaux d'installation de conteneurs enterrés Avenant de prolongation	WATELET	07/07/2017	07/07/2021
812 439	Fourniture de conteneurs enterrés (lot 1)	ASTECH	03/09/2015	02/09/2019
812 440	Fourniture de conteneurs aériens (lot 2)	CONTENUR	03/09/2015	02/09/2019
812 444	Fourniture de composteurs et de bio-seaux	QUADRIA	05/10/2015	04/10/2019
18ABA11	Marché de sensibilisation aux pratiques du compostage	ORGANEO	01/09/2018	31/08/2022
18S0011	Fourniture et livraison de lombricomposteurs	SULO (ANCIENNEMENT PLASTIC OMNIUM)	23/07/2018	20/07/2019
18S0010	Fourniture et livraison de broyat	BIOVELINES SERVICE	30/07/2018	30/07/2019
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT (10 MARCHÉS EN COURS)</b>				
812 327	Collecte en PAP des déchets (lot 1) Et tranches conditionnelles pour les communes de Bougival et de la Celle Saint-Cloud	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2017 Possibilité reconduction 2x1an soit jusqu'au 31/12/2019
812 395	Marché complémentaire : Intégration du Chesnay	Groupement Nicollin/Sepur	début 8/07/2014	31/12/2019
812 328	Collecte en apport volontaire (lot 2)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019
812 329	Opération de transfert du verre (lot 3)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019
812 394	Marché complémentaire «opération de transfert du verre» : Intégration du Chesnay	Groupement Nicollin/Sepur	17/12/2013	31/12/2019
812 330	Traitement des déchets végétaux (lot 4) (intégration au 2 janvier 2017 du marché 812 378)	Groupement Nicollin/Sepur/Bio Yvelines	09/10/2012	31/12/2019

812 331	Traitement des déchets encombrants (lot 5)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2019
18ABA04	Collecte des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022
18ABA05	Traitement des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022
18ABA06	Collecte et traitement des huiles de vidange usagées issues des déchèteries intercommunales fixes et des services techniques municipaux	SEVIA	09/04/2018	26/03/2022
<b>DÉCHÈTERIE (5 MARCHÉS)</b>				
812 461	Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques - Traitement du bois (lot 4)	Groupement Sepur/Nicollin	22/03/2016	21/03/2020
812 468	Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques-gestion du haut de quai et prestations de gardiennage (lot 1)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
812 469	Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques- Gestion du bas de quai (lot 2)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
812 470	Exploitation du réseau des déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement des déchets spécifiques-Traitement des déchets tout venant non valorisables et encombrants (lot n°3)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
812 471	Exploitation du réseau des déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement des déchets spécifiques- Traitement des gravats inertes et non inertes (lot n°5)	Groupement Sepur/Nicollin	01/10/2016	30/09/2020
<b>AUTRE (12 MARCHÉS)</b>				
18ABA13	Prestation de capture et de fourrière animale des animaux errants ou morts sur les territoires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Sacpa	26/03/2018	25/03/2022
812 421	Acquisition, déploiement et maintenance d'une solution de gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés	Tradim	16/01/2015	15/01/2019
	Acquisition, hébergement, déploiement, formation et maintenance d'une application de gestion du parc de bacs et producteurs de déchets	BALERE	21/05/2016	20/05/2019
812 477	Etude pour l'optimisation des services de collecte, de traitement et du réseau de déchèteries	Gpemt VERDICITE SETEC - ECOBOX Maître Mounier	14/02/2017	
812 478	Assistance Maitrise d'ouvrage relative au projet de ressourcerie sur le territoire de l'Agglomération	TRIDENT	20/04/2017	21/01/2020
812 511	Assistance Maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés de Versailles Grand Parc	INDIGGO	30/04/2018	
18ABA13	Marché complémentaire au marché d'assistance Maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés de Versailles Grand Parc	INDIGGO	08/10/2018	
18ABA19	Assistance Maitrise d'ouvrage relative à la mise e place de la tarification incitative	CITEXIA/LANDOT et ASSOCIES/ AJBD/PARMENION	06/11/2018	05/11/2022
812 497	Mission de maitrise d'œuvre construction d'une déchèterie sur la commune de Buc	Jennifer Lucas architecte DPLG / ANTEA	21/11/2017	21/01/2020
	Coordination SSI dans le cadre du marché travaux de la déchèterie de Buc	CETING	20/02/2018	21/01/2020
18MSG23 ACCORD CADRE N° 16ACG11	Mission Contrôle Technique dans le cadre du marché travaux de la déchèterie de Buc	DEKRA	12/07/2018	
18MSG24 ACCORD CADRE N° 16ACG12	Mission CSPS dans le cadre du marché travaux de la déchèterie de Buc	COBAT COPREV	12/07/2018	

## ANNEXE 2 : AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NUMÉRO DE MARCHÉ	INTITULE DES AVENANTS	JOUR
812 327 Collecte en porte-à-porte des déchets	Avenant 16 : Modification de la collecte de la rue des prés aux Bois (côté pairs) sur Viroflay / Modification des modalités de la collecte ordures ménagères au sein de la résidence Grand Siècle sur Versailles	23/11/2018
	Avenant 17 : Nouvelle sectorisation de collecte des encombrants sur la commune de Noisy-le-Roi et gestion des prises de rendez-vous téléphoniques des encombrants pour l'habitat pavillonnaire sur la commune du Chesnay	14/12/2018
812 328 Collecte en apport volontaire	Avenant 11: Arrêt de collecte en compacteur pour les ordures ménagères pour la résidence Grandsiècle sur Versailles	20/11/2018
812 330 Traitement des déchets végétaux	Avenant 7 : Fermeture de la déchèterie du Chesnay	23/07/2018
812 331 Traitement des objets encombrants	Avenant 1 : Modification de la périodicité de reconduction du marché (4 x 6 mois au lieu de 2 x 1 an)	22/05/2017
812 472 Gestion du parc de bacs de Versailles Grand Parc	Avenant 4 : Opération massive de distribution de bacs déchets végétaux sur Vélizy-Villacoublay	09/10/2018
812 437 Fourniture de sacs Ordures ménagères pour les habitants de Versailles et du Chesnay - LOT1	Avenant n°1: Modification du conditionnement des sacs 100L et changement lieu de livraison	30/11/2017
812 439 Fourniture de conteneurs enterrés (lot 1)	Avenant 1 : Modification du produit dispositif anti odeur	17/01/2018
812 425 Fourniture et livraison de sacs de déchets végétaux pour les habitants de Vélizy-Villacoublay et le Chesnay	Avenant n°1 : Changement des caractéristiques techniques des sacs et modification du conditionnement sur palette	19/12/2017
	Avenant n°3 : modification des caractéristiques techniques de la vidéosurveillance sur le site de la déchèterie de Bois d'Arcy et rectification erreur matérielle de l'avenant n° 2	17/01/2018
812 468 Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques - Gestion du haut de quai et prestations de gardiennage - LOT 1	Avenant n°4 : Moins-value sur le système de vidéosurveillance de la déchèterie de Bois d'Arcy	28/09/2018
	Avenant n°5 : ajout de la gestion haut de quai sur la nouvelle déchèterie du Chesnay	12/12/2018
812 469 Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques - Gestion du bas de quai - LOT 2	Avenant n°3 : Fermeture de la déchèterie du Chesnay	25/07/2018
812 461 Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques - Traitement du Bois - LOT 4	Avenant n°1 : modification de la formule de révision des prix	31/05/2018
	Avenant n°2 : Fermeture de la déchèterie du Chesnay	23/07/2018
812 471 Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques - Traitement des gravats inertes et non inertes - LOT 5	Avenant n°1 : modification de la formule de révision des prix	02/07/2018
	Avenant 1 : Evolution des couts de travaux	27/06/2018

## ANNEXE 3 : DEVENIR DES DÉCHETS EN FONCTION DE L'AFFILIATION DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE TRAITEMENT



## ANNEXE 4 : PARTICULARITÉS DE COLLECTE

COMMUNE	COMPACTEUR (HORS MARCHÉ ALIMENTAIRE)	BENNE OUVERTE POSÉE AU SOL	GRUTAGE/AUTRE
BOUGIVAL		<p><b>Résidence les 3 Forêts - 334 logements</b> 1 benne encombrants à la demande 1 à 2 fois par mois</p> <p><b>Résidence 3F - 425 logements</b> Location de 3 bennes objets encombrants et rotation 1 fois par mois Mise en place la veille du dernier jeudi de chaque mois (retrait de deux bennes vers 12h30 et la deuxième le lendemain matin)</p>	
FONTENAY-LE-FLEURY	<p><b>Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants</b> 2 compacteurs dont 1 OM et 1 DR (20m<sup>3</sup> chacun), 1 fois par semaine Jour de vidage : mercredi pour les Ordures Ménagères et jeudi pour les Déchets Recyclables</p>	<p><b>Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants</b> 1 benne 30m<sup>3</sup> pour les objets encombrants 2 fois par mois (mercredi semaine paire)</p>	
JOUY-EN-JOSAS	<p><b>Résidence Parc de Diane 1 500 habitants</b> 1 compacteur OM de 20m<sup>3</sup> vidé le vendredi</p>		
LA CELLE SAINT-CLOUD	<p><b>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants</b> 2 compacteurs Ordures Ménagères (15 et 20 m<sup>3</sup>)</p>	<p><b>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants</b> 1 benne encombrants 25m<sup>3</sup> au lieu-dit du Bois Sabatier - 4 rotations par mois Leur collecte a lieu deux fois par mois : • secteur n° 1 : bâtiments 31 à 75 • secteur n° 2 : bâtiments 76 à 130</p>	<p><b>Résidence DSFA - 470 logements</b> Grutage des Déchets Végétaux le mardi jusqu'à 48 collectes par an</p> <p><b>Résidence Elysée 2 - 4 500 habitants</b> 18 avenue de la jonchère 15 grutages de Déchets Végétaux effectués par an le mardi</p>
NOISY-LE-ROI		<p><b>Quartier la Quintinie - 220 logements</b> 1 benne Objets encombrants le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois, parking des Moulineaux</p>	<p>Apport direct au centre technique municipal sur présentation d'une carte d'accès - uniquement accessible aux habitants de la Quintinie depuis septembre 2016</p>
TOUSSUS-LE-NOBLE		<p><b>Habitants de Toussus-le-Noble</b> 1 benne Déchets Végétaux mise en place le vendredi soir et retirée le lundi matin, rue Esnault Pelterie (parking du Cosec)</p>	

## ANNEXE 5 : POINTS DE COLLECTE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

COMMUNE	ADRESSE	JOUR	HORAIRES
BUC	Centre Technique Municipal - 65 avenue Rolland Garros	1 <sup>er</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	9h-12h
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Place du Jumelage	1 <sup>er</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-13h
LES LOGES-EN-JOSAS	2, Rue de la poste (Entre la maison des associations et la boulangerie)	4 <sup>e</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	10h-12h
NOISY-LE-ROI	Place Jean- Baptiste de la Quintinie Face à l'entrée du collège	3 <sup>e</sup> samedi du mois	9h-13h
TOUSSUS-LE-NOBLE	Parking du Cosec, rue Robert Esnault Pelterie	4 <sup>e</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	10h-12h
	rue Pierre Lescot (centre commercial Richard Mique)	1 <sup>er</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-12h30
	Angle de la rue Artois et Refuge	1 <sup>er</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00- 17h30
	Square Jean Houdon	2 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30
VERSAILLES	9 rue Vauban	2 <sup>e</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00- 17h30
	Marché Saint Louis	3 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30
	Marché Notre Dame (Carré à la Marée)	3 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	14h00- 17h30
	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)	4 <sup>e</sup> samedi du mois	9H00 - 12H30
	86, rue Yves le Coz (maison de quartier de Porchefontaine)	4 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30
VIROFLAY	Parking avenue de la pépinière	1 <sup>er</sup> samedi du mois	9H00 - 12H30
	39 rue du Général Leclerc	1 <sup>er</sup> samedi du mois	8H30 - 12H30

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

## ANNEXE 6 : POINTS DE COLLECTE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

COMMUNE	ADRESSE	JOUR	HORAIRES
BUC	Centre Technique Municipal - 65 avenue Rolland Garros	1 <sup>er</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	9h-12h
NOISY-LE-ROI *	Place Jean- Baptiste de la Quintinie Face à l'entrée du collège	3 <sup>e</sup> samedi du mois	9h-13h
TOUSSUS-LE-NOBLE	Parking du Cosec - rue Robert Esnault Pelterie	1 <sup>er</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	10h-12h
VERSAILLES	Carrefour chemin des Fausses et rue Claude Debussy (parking de Jussieu)	3 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h-12h30
	Parking de Sceaux - avenue de Sceaux	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> samedi du mois	9h-12h30
VIROFLAY	Parking angle rue Joseph et avenue de la Pépinière	1 <sup>er</sup> samedi du mois	9h-12h30

\* collecte des gravats également sur ce point

## ANNEXE 7 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

ACCÈS	DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY		ECOPOINT DE BIÈVRES	DÉCHÈTERIE DU CHESNAY (DEPUIS LE 10 DÉCEMBRE 2018)	MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY VILLACOUBLAY	DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRES SUR SEINE	DÉCHÈTERIE DE MAGNY LES HAMEAUX (DEPUIS LE 1 <sup>ER</sup> AOÛT 2016)
	PRO.	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER
<b>LUNDI</b>	Fermée	Fermée	Fermée	9h - 13h30	8h-12h	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Fermée
<b>MARDI</b>	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h - 13h30	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Fermée
<b>MERCREDI</b>	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	9h - 13h30	13h-17h	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 10h-12h 14h-17h
<b>JEUDI</b>	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	8h30 - 12h	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 10h-12h 14h-17h
<b>VENDREDI</b>	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	Fermée	Fermée	10h-17h (19H d'avril à septembre)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 10h-12h 14h-17h
<b>SAMEDI</b>	Accès non autorisé	9h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	Accès non autorisé	9h-12h	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	Du 15 mars au 15 octobre 9h30-12h30 14h-18h Du 16 octobre au 14 mars 9h30-12h30 14h-17h
<b>DIMANCHE</b>	Accès non autorisé	9h-13h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	Fermée	Fermée	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	9h-13h

## ANNEXE 8 : PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT

KG par habitant	2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017	2018
<b>ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)</b>	257,09	256,99	252,96	247,47	238,25	230,38	229,03	228,23
<b>DÉCHETS RECYCLABLES</b>	45,55	47,74	47,63	45,69	46,71	47,16	45,76	45,06
<b>VERRE</b>	23,63	24,13	24,25	23,80	23,84	24,49	24,88	24,68
<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b>	28,92	32,96	34,55	33,88	36,45	33	30,23	29,95
<b>ENCOMBRANTS</b>	28,18	28,67	26,72	26,66	26,79	27,44	26,71	26,13
<b>DEEE</b>	0,33	0,53	0,45	0,37	0,31	0,38	0,22	0,49
<b>DDM</b>	0,25	0,36	0,3	0,29	0,21	0,23	0,22	0,21
<b>DASRI</b>	0	0	0	0	0,01	0,02	0,02	0,02
<b>TEXTILE</b>	0	0	2,35	2,56	2,53	2,74	2,88	2,94
<b>AUTRE</b>	0	0	0,25	0,23	0,2	0,1	0,11	0,21
<b>TOTAL CTM</b>	11	18,22	18,33	19,10	19,02	20,48	18,60	19,48
<b>TOTAL DÉCHÈTERIE</b>	4,92	5,28	14,08	25,30	29,20	40,02	49,77	52,11
<b>TOTAL HORS DÉCHÈTERIE</b>	383,38	390,48	386,10	377,49	372,04	362,48	356,60	354,05
<b>OMA</b>	326,27	328,85	324,83	316,95	308,80	302,03	299,66	297,97
<b>DMA</b>	398,88	414,86	419,52	422,78	420,98	423,70	425,54	426,56

## ANNEXE 9 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

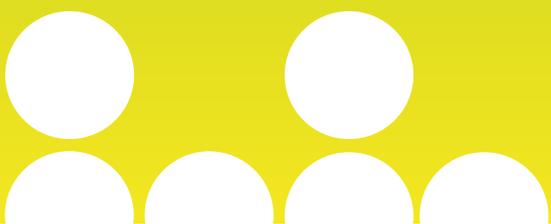
EN KG/HAB/AN	GRANDE COURONNE (ORDIF 2016)	YVELINES (ORDIF 2016)	ILE-DE-FRANCE (ORDIF 2016)	VERSAILLES GRAND PARC 2018
<b>ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)</b>	264	249	287	228
<b>DÉCHETS RECYCLABLES EMBALLAGES, PAPIERS GRAPHIQUES</b>	39	41	35	45
<b>VERRE</b>	20	23	20	25
<b>ENCOMBRANTS HORS DÉCHÈTERIE</b>	22	24	26	26
<b>VÉGÉTAUX HORS DÉCHÈTERIE</b>	36	41	20	30
<b>DÉCHETS SPÉCIFIQUES</b>	2	2	1	4
<b>DÉCHÈTERIE</b>	114	98	68	52

## ANNEXE 10 : FICHE RÉCAPITULATIVE

		TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES ENTRANTS	DESTINATION DE TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION
OMA (COMPRENANT LES TONNAGES ISSUS DES ORDRES DE SERVICE)	ORDURES MÉNAGÈRES	PAP	56 250	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
		PAV	4 058		
	VERRE	PAP	855	Verrerie	Valorisation matière
		PAV	5 665		
DÉCHETS RECYCLABLES	PAP	11 027	11 907	Centre de tri	Valorisation matière
	PAV	881			
DÉCHETS VÉGÉTAUX	PAP	7 488	8 900	Compostage	Valorisation organique
	PAV	426			
	DÉCHÈTERIE	987			
ENCOMBRANTS	PAP	6 628	6 904	Centre de tri puis Centre d'Enfouissement Technique (CET) CLASSE 2	Valorisation matière
	PAV	276			
GRAVATS	PAP	34	4 111	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais
	PAV	0			
	DÉCHÈTERIE	4 077			
AMEUBLEMENT	DÉCHÈTERIE	596	596	Centre de tri	Valorisation matière
BOIS	DÉCHÈTERIE	1 218	1 218	Centre de tri	Valorisation matière
CARTONS	DÉCHÈTERIE	197	197	Centre de tri	Valorisation matière
MÉTAUX	DÉCHÈTERIE	438	438	Centre de tri	Valorisation matière
TOUT VENANT INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	410	410	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	4 691	4 691	Centre de tri puis Centre d'Enfouissement Technique (CET) CLASSE 2	Valorisation de matière
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	PAV	55	207	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière ou Valorisation énergétique
	DÉCHÈTERIE	151			
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	PAV	129	456	Centre de tri	Valorisation matière
	DÉCHÈTERIE	327			
TEXTILE	PAV	776	813	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière
	DÉCHÈTERIE	38			
DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX	PAV	5	5	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
RADIOGRAPHIES	DÉCHÈTERIE	1	1	Centre de tri	Valorisation matière
PILES ET ACCUMULATEURS	PAV	4	4	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
LAMPES ET TUBES NÉONS	DÉCHÈTERIE	1	1	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
HUILE DE MOTEUR	DÉCHÈTERIE	10	10	Traitement spécifique	Valorisation matière
PNEUMATIQUES	DÉCHÈTERIE	16	16	Centre de tri	Valorisation matière
CARTOUCHES D'ENCRE	DÉCHÈTERIE	1	1	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
CAPSULES CAFÉ	DÉCHÈTERIE	2	2	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
SOMME DES TONNAGES COLLECTÉS		107 717			

## ANNEXE 11 : FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY PAR COMMUNE

COMMUNES	NB DE PASSAGE EN 2018	POPULATION 2018	% PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA COMMUNE	ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ENTRE 2017-2018
BAILLY	755	3 932	19%	8%
BIÈVRES	47	4 564	1%	24%
BOIS D'ARCY	10 172	14 299	71%	3%
BOUGIVAL	237	8 798	3%	18%
BUC	808	5 720	14%	34%
CHÂTEAUFORT	1	1 366	0%	-83%
FONTENAY-LE-FLEURY	4 108	13 374	31%	11%
JOUY-EN-JOSAS	86	8 312	1%	30%
LA CELLE SAINT-CLOUD	922	21 037	4%	33%
LE CHESNAY	3 694	28 512	13%	300%
LES LOGES-EN-JOSAS	232	1 486	16%	1%
NOISY-LE-ROI	1 396	7 550	18%	0%
RENNEMOULIN	52	112	46%	53%
ROCQUENCOURT	323	3 174	10%	43%
SAINT CYR L'ÉCOLE	5 254	18 221	29%	7%
TOUSSUS-LE-NOBLE	112	1 182	9%	19%
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	769	21 090	4%	46%
VERSAILLES	8 026	85 771	9%	10%
VIROFLAY	2 280	15 738	14%	9%
<b>TOTAL</b>	<b>39 274</b>	<b>264 238</b>	<b>15%</b>	<b>17%</b>



Versailles**GrandParc**  
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922  
78009 Versailles Cedex  
[environnement@agglovgp.fr](mailto:environnement@agglovgp.fr)